

REGION DES CASCADES



PROVINCE DE LA LERABA



COMMUNE RURALE DE DOUNA

BURKINA FASO

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
Unité-Progrès-Justice

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT 2021-2025 DE DOUNA

Version définitive

Avec l'appui technique de
Agence de Réalisations Multisectorielles (ARM)



Adresse bureau

Tél 1 : (+226) 70 23 27 29

Tel 2 : (+226) 77 68 31 16

Email : carrures@gmail.com

Ouagadougou

Décembre 2020

Table des matières

Table des matières	1
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES CARTES.....	4
LISTE DES ANNEXES.....	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
I. APERÇU GENERAL DE LA COMMUNE.....	8
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	8
1.2. MILIEU PHYSIQUE	10
1.2.1. Le relief et le climat.....	10
1.2.2. La typologie des sols.....	10
1.2.3. Le réseau hydrographique	11
1.2.3.1. Les eaux de surfaces	11
1.2.3.1. Les eaux souterraines	12
1.2.4. Le couvert végétal et les ressources fauniques et halieutiques	12
1.2.4.1. Le couvert végétal	12
1.2.4.2. La faune et les ressources halieutiques.....	12
1.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE.....	13
1.3.1. L'état et structure de la population	13
1.3.1.1. L'état de la population.....	13
1.3.1.2. La structure de la population	13
1.3.2. La dynamique démographique	14
1.3.2.1. La natalité, fécondité et mortalité	14
1.3.2.2. Les mouvements migratoires de la population	15
II. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE PLANIFICATION	15
2.1. SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE.....	15
2.1.1. L'organisation et la gestion municipale.....	15
2.1.1.1. Le Conseil Municipal	15
2.1.1.2. Les services municipaux et ressources humaines	16
2.1.1.3. Les Conseils Villageois de Développement (CVD).....	16
2.1.1.4. Les ressources matérielles	16
2.1.1.5. Les ressources financières et le budget communal.....	16
2.1.2. La gestion des conflits	17
2.1.3. La sécurité.....	18
2.1.4. Les partenaires au développement	18
2.1.4.1. Les organisations de la société civile	18
2.1.4.2. Les projets et programmes de développement.....	19
2.1.4.3. Les services techniques déconcentrés	19
2.2. SECTEUR DE LA SANTÉ	20
2.2.1. La situation des infrastructures et des équipements sanitaires.....	20
2.2.2. Les principales maladies.....	20
2.2.3. La situation du VIH/SIDA	20
2.3. SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION	21
2.3.1. L'enseignement préscolaire	21

2.3.2. L'enseignement primaire	21
2.3.3. L'enseignement post-primaire et secondaire	23
2.3.4. La formation professionnelle	23
2.3.5. L'enseignement non formel	23
2.4. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	23
2.4.1. L'environnement et le changement climatique.....	23
2.4.2. La situation de l'approvisionnement en eau potable.....	24
2.4.3. L'assainissement	25
2.5. SECTEUR DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE.....	26
2.5.1. L'agriculture	26
2.5.1.1. Les systèmes et moyens de production	26
2.5.1.2. Les productions céréalières et de rente	26
2.5.2. L'arboriculture.....	29
2.5.4. L'élevage	29
2.5.5. La pisciculture	30
2.5.6. L'apiculture.....	31
2.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION...31	
2.6.1. Les voies de communication et les transports	31
2.6.1. Les moyens de transport et les gares	31
2.7. SECTEUR DU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS	32
2.7.1. Les infrastructures marchandes.....	32
2.7.2. Le développement de l'activité commerciale	32
2.8. SECTEUR DES TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.....	32
2.8.1. L'industrie.....	32
2.8.2. L'artisanat	33
2.9.1. La culture et le tourisme	33
2.9.2. Le sport et les loisirs	34
2.10. SECTEUR DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE.....	34
2.10.1. L'entrepreneuriat	34
2.10.2. La protection sociale	34
III. GRANDS DEFIS A RELEVER.....	35
IV. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	36
4.1. Les fondements.....	36
4.2. La vision.....	37
4.3. Les principes directeurs	38
4.4. L'objectif global et les impacts escomptés.....	38
4.5. Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus.....	39
4.6. La cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales.....	40
4.7. Le plan d'actions quinquennal 2021-2025 du PCD	43
V. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION	53
5.1. Le mécanisme de mise en œuvre.....	53
5.1.1. Les instruments	53
5.1.2. Les acteurs de mise en œuvre	53

5.2. La stratégie de mobilisation des ressources financières	54
5.3. Le cadre organisationnel.....	54
5.4. Le suivi et l'évaluation	55
5.4.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation.....	55
5.4.2. Les outils de suivi et d'évaluation.....	55
5.5. Le plan de financement	56
5.6. Les hypothèses et l'analyse des risques	56
5.6.1. Le risque lié à l'insécurité et aux troubles sociopolitiques.....	56
5.6.2. Le risque lié à la faible adhésion des acteurs.....	56
5.6.3. Le risque lié à la faible mobilisation des ressources financières	57
5.6.4. Le risque lié aux changements climatiques.....	57
CONCLUSION	58
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Structure par sexe de la population.....	13
Tableau 2 : Services techniques déconcentrés dans la commune de Douna.....	19
Tableau 3 : Situation des infrastructures et équipement des formations sanitaires en 2020 ...	20
Tableau 4 : Situation des établissements préscolaires dans la commune 2019/2020	21
Tableau 5 : Situation des établissements primaires de la commune en 2019-2020	21
Tableau 6 : Nombre d'établissements du post-primaire et du secondaire général selon le statut	23
Tableau 7 : Situation de l'approvisionnement en eau potable	24
Tableau 8 : Evolution des productions céréalières	27
Tableau 9 : Cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales.....	41
Tableau 10 : Plan d'actions quinquennal 2021-2025 du PCD de Douna.....	44
Tableau 11 : Schéma de financement	56

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique de la commune rurale de Douna.....	8
Carte 2 : Découpage administratif de la commune de Douna	9

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique.....	60
-------------------------------	----

SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES ET ABBREVIATIONS	SIGNIFICATION
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
CAEF	Commission des Affaires Economiques et Financières
CAGSC	Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles
CATGF	Commission de l'Aménagement du Territoire et Gestion Foncière
CEDL	Commission Environnement et Développement Local
CEB	Circonscription de l'Education de Base
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle
CCFV	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CPAF	Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DGDT	Direction Générale du développement Territorial
DREP	Direction Régionale de l'Économie et de la Planification
FPDCT	Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales
IGB	Institut Géographique du Burkina
INO	Inventaire national des Ouvrages
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du développement
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONATEL	Office National des Télécommunications
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PEM	Point d'Eau Moderne
PCD	Plan Communal de Développement
PNDES	Plan National pour le Développement Économique et Social
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SDE	Service Départemental de l'Environnement
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Électricité
ZAT	Zone d'Appui Technique
ZATE	Zone d'Appui Technique d'Elevage

INTRODUCTION

Le processus de décentralisation au Burkina Faso consacré par la constitution du 2 juin 1991 est une réalité à l'échelle du pays depuis le 23 avril 2006. Il a consacré la mise en place de nouvelles institutions qui sont devenues des espaces légaux et appropriés pour le développement local. Par ailleurs, des compétences ont été transférées aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de concourir avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire ; au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique ; à la protection et la mise en valeur des ressources naturelles ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie.

Pour mettre en œuvre ces compétences et aboutir à un développement économique et social, la commune de Douna, à travers son Conseil municipal, a élaboré et mis en œuvre le PCD 2014-2018. Quand bien même ce PCD n'a pas été évalué, les résultats engrangés se seraient mitigés eu égard d'un certain nombre d'insuffisances. Il s'agit notamment de la faiblesse des capacités de mobilisation des ressources propres et le non fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du PCD.

Au regard de l'absence d'un plan de développement, le Conseil municipal a donc pris l'initiative d'élaborer un nouveau PCD afin de répondre aux problématiques et exigences actuelles du développement de la commune. Pour l'élaboration de ce présent PCD, il a bénéficié de l'appui technique de l'Agence de Réalisations Multisectorielles (ARM).

La conduite du processus a été basée sur la concertation et la communication constante avec le Conseil Municipal, la commission ad hoc, les services techniques déconcentrés, les partenaires au développement de la commune et les populations à la base. Elle s'est articulée autour des trois (3) principales phases, à savoir (i) la phase préparatoire et de démarrage, (ii) la phase de diagnostic et (iii) la phase de planification et de rédaction du plan.

La phase préparatoire et de démarrage a consisté en la détermination des conditions devant favoriser une bonne conduite de l'étude. Trois (3) principales étapes ont été suivies :

- ✚ la constitution de l'équipe de planification ;
- ✚ la tenue de la rencontre de cadrage couplée à la troisième session du Conseil ;
- ✚ la finalisation des outils de collectes de données.

La phase du diagnostic a comporté deux (2) étapes essentielles :

- ✚ le diagnostic participatif et technique ;
- ✚ la rédaction et la restitution du rapport de diagnostic.

La phase de planification et de rédaction du plan a comporté deux (2) étapes :

- ✚ l'étape de planification qui a consisté en la détermination des orientations de développement, l'exercice d'identification et de priorisation des projets, l'arbitrage et la programmation physique et financière des projets et la détermination des conditions de mise en œuvre du plan.

- ✚ l'étape de rédaction qui a consisté en la rédaction, la restitution et la finalisation du plan.

I. APERÇU GENERAL DE LA COMMUNE

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1.1. La situation géographique de la commune

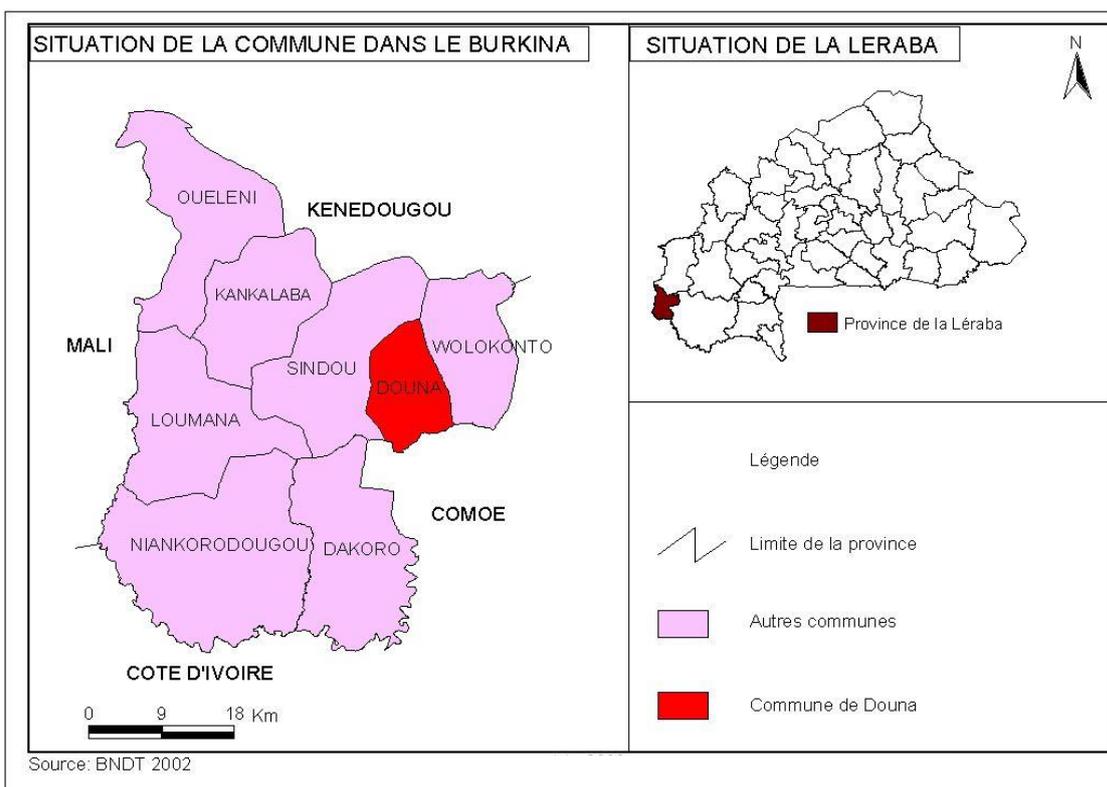
La commune rurale de Douna fait partie des huit communes qui composent la province de la Léraba, située dans la région des Cascades. D'une superficie de 174 km², elle occupe 6,19% de la superficie de la province et 0,93% des superficies de la région.

La commune de Douna est limitée :

- à l'Est par la commune de Wolonkoto ;
- au Sud par la commune de Soubakaniédougou ;
- au Nord et à l'Ouest par la commune de Sindou .

Douna, chef-lieu de la commune, est à 07 Km de Sindou ; le chef-lieu de la province de la Léraba, auquel on accède par la route régionale n°21. La carte 1 présente la situation géographique de la commune rurale de Douna

Carte 1 : Situation géographique de la commune rurale de Douna



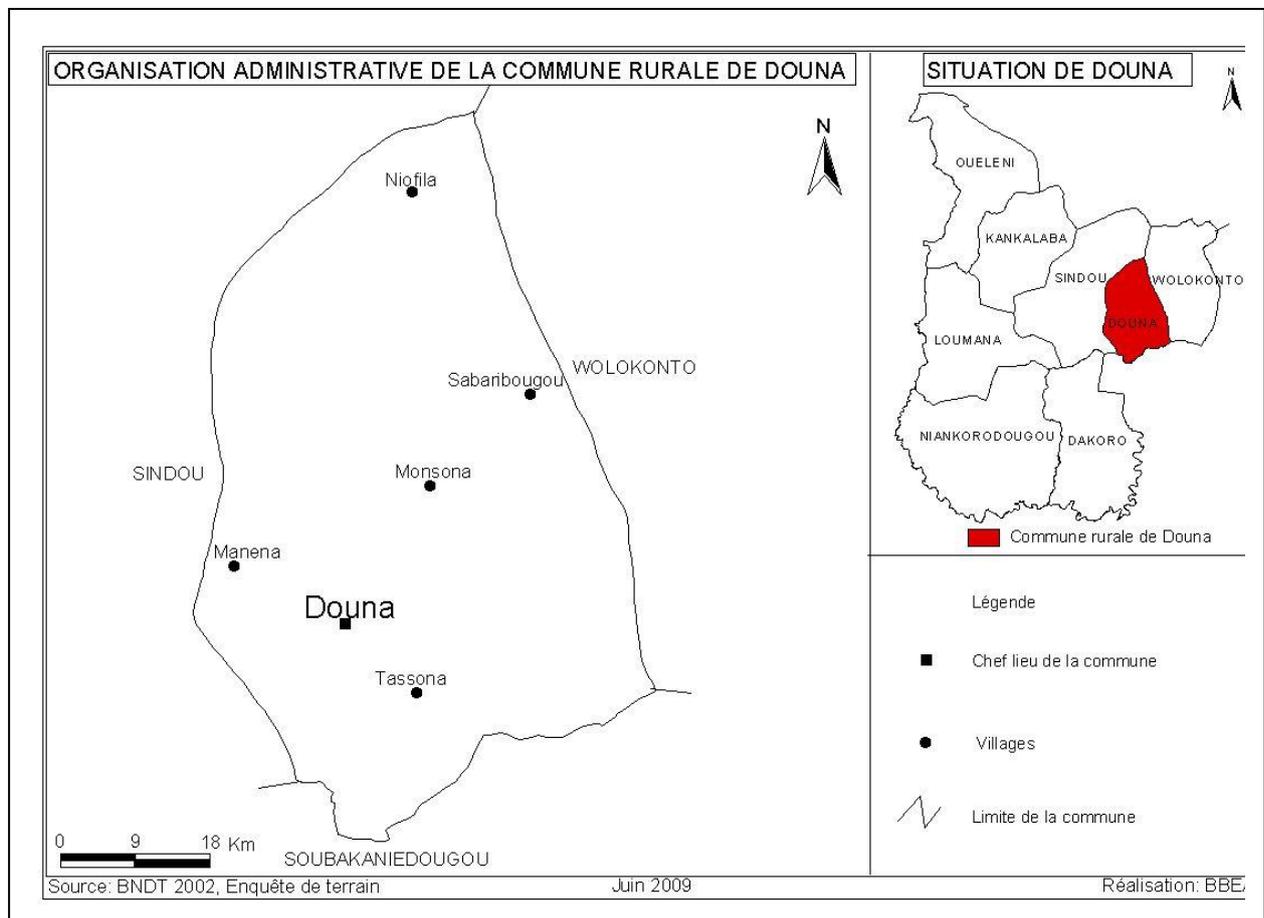
1.1.2. L'organisation administrative de la commune

Autrefois rattaché au département de Sindou, le département de Douna a été créé par ordonnance N°83-25/CNR/PRES du 14 décembre 1983.

Douna est devenue commune rurale conformément aux prescriptions de la loi n°055-2004/AN du 24/12/2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales et compte neuf (9) villages que sont : Douna, Halana, Niofila, Manena, Monsona, Golona, Kouéna, Sabaribougou et Tassona.

Le territoire communal couvre une superficie de 174 km² soit 6,19% du territoire de la province de la Léraba et 0,93% de la région. La carte 2 présente le découpage administratif de la commune.

Carte 2 : Découpage administratif de la commune de Douna



1.2. MILIEU PHYSIQUE

Le milieu physique de la commune rurale de Douna est décrit à travers le relief et le climat, la typologie et l'aptitude des sols et des bas-fonds, le réseau hydrographique, le couvert végétal et les ressources fauniques et halieutiques.

1.2.1. Le relief et le climat

Le relief de la commune rurale de Douna est représenté par un massif gréseux. Ce massif occupe tout le sud-ouest du pays qui est la région la plus accidentée du pays. L'écart entre les altitudes extrêmes est inférieur à 400 m. L'altitude moyenne ne dépasse pas 200 m et toute la commune est située entre 200 et 300 m d'altitude.

La géologie de la commune rurale de Douna est représentée par la couverture sédimentaire. Celle-ci repose sur le socle (massif gréseux) et est encore mal datée. A Douna, ce socle correspond aux formations infracambriennes et primaires. Il est essentiellement de grès.

La géomorphologie de la commune est représentée par le modelé birimien (buttes, collines). Ce modelé birimien actuel est en fait la racine d'une chaîne de montagne qui a été érodée, aplanie et cuirassée. La portion la plus unie de la série birimienne à Douna présente un tracé concavo convexe assimilable à deux arcs soudés.

Le climat de la commune rurale de Douna comme celui de l'ensemble de la province de la Léraba est de type soudanien. Cette zone soudanienne ou sud soudanienne est délimitée au nord par l'isohyète 900mm, occupe le sud et le sud-ouest du territoire national soit environ 25% du pays.

Douna fait donc partie de la région climatique la plus humide du pays avec une saison des pluies qui dure six mois (Mai à Octobre) et des maximas pouvant aller jusqu'à 1300 mm par an. La saison sèche dure également six mois (Novembre à Avril).

Des quatre (4) dernières années, 2018 a été la plus pluvieuse avec 1264,5 mm de pluies tombées et 63 jours de pluies. Les températures journalières sont inférieures à 39 °C et les écarts des températures diurnes et nocturnes peuvent atteindre 26 °C à Douna. Les vents sont tributaires de la position du Front Intertropical (FIT). En saison des pluies, ce sont les vents humides du secteur sud-ouest à sud qui dominent tandis qu'en saison sèche, la commune est soumise au régime de l'alizé continental ou harmattan venu du Nord-est ayant un effet desséchant.

1.2.2. La typologie des sols

Le terroir de la commune rurale de Douna est occupé par des sols ferrugineux tropicaux lessivés, des vertisols sur alluvions, des sols ferrallitiques, des sols hydromorphes.

- **Les sols ferrugineux tropicaux lessivés**

Ils se développent sur des matériaux riches en argile kaolinique et se caractérisent par une richesse en oxydes et hydroxydes de fer et de manganèse, qui leur donnent une couleur rouge ou ocre. A Douna, ces sols ferrugineux sont lessivés, par suite d'une pluviométrie abondante. Des techniques appropriées permettraient de mettre ces terres en valeur par la culture de mils, sorgho et arachide.

- **Les vertisols sur alluvions ou matériaux argileux**

Ils sont représentés par des taches disséminées, liées à la nature du substrat : roches cristallines basiques ou alluvions argileuses. Ils sont caractérisés par des teneurs en argile élevées, une prédominance des argiles gonflantes qui augmentent de volume par rétention d'eau. Leur richesse minérale est élevée, mais des facteurs physiques limitants (compacité de surface, asphyxie fréquente de profondeur et relief de surface tourmenté) rendent difficile le travail de sol qui doit être mécanisé. Des méthodes de culture appropriées permettraient d'obtenir de hauts rendements.

- **Les sols ferrallitiques sur matériaux sablo argileux**

Ces sols sont caractérisés par un matériau sédimentaire contenant du quartz, de l'argile kaolinique et du fer, quelquefois de l'alumine. Leur épaisseur atteint plusieurs mètres.

- **Les sols hydromorphes.**

Ils sont associés à des sols bruns eutrophes et surtout à des sols ferrugineux en bordure des marigots, des mares et des fleuves. Caractérisés par un excès d'eau temporaire, ces sols sont traditionnellement cultivés en sorgho ou en riz lorsque la quantité d'eau est suffisante. Leur potentialité chimique est moyenne, leurs propriétés physiques (compacité et imperméabilité) sont parfois défavorables.

De façon générale, les potentialités cultivables et irrigables sont importantes : environ 70 % de la superficie rurale de la commune de Douna est cultivable avec près de 5% de terres irrigables.

1.2.3. Le réseau hydrographique

Les ressources en eau dans la commune rurale de Douna sont constituées des eaux de surfaces et des eaux souterraines.

1.2.3.1. Les eaux de surfaces

Le réseau hydrographique de la commune rurale de Douna est dominé par la Léraba. Ce fleuve, est un cours d'eau pérenne qui permet les activités agropastorales pendant la saison sèche. En dehors de la Léraba, on y trouve deux barrages dont un hydro-électrique et l'autre hydro agricole, tous situés à Niofila. Enfin, la commune rurale de Douna dispose de nombreuses mares qui permettent à la population de mener des activités spécifiques comme la production de riz, la pêche.

1.2.3.1. Les eaux souterraines

D'une manière générale, Douna a des réserves en eaux souterraines bonnes. Par ailleurs, au plan hydrographique on note que la nappe phréatique est située à 10 m.

1.2.4. Le couvert végétal et les ressources fauniques et halieutiques

1.2.4.1. Le couvert végétal

La végétation est fortement modifiée par des facteurs climatiques et surtout anthropiques. La dégradation des conditions climatiques a eu un impact considérable sur les phytocénoses du Burkina Faso en général et de Douna en particulier. Quant aux causes anthropiques, elles sont entre autres :

- les dégradations liées aux défrichements en agriculture extensive ;
- les dégradations liées à la crise énergétique du bois de chauffe ;
- les dégradations liées aux feux de brousse.

Au regard de la situation, il est plus que nécessaire de mener des campagnes de sensibilisation sur les méfaits des feux de brousse et de la coupe abusive du bois vert et dynamiser les cadres de concertation des acteurs pour la préservation de l'environnement, toute chose qui facilitera les actions de reboisement et voire la création d'une forêt communale.

1.2.4.2. La faune et les ressources halieutiques

La faune de la commune rurale de Douna est diversifiée. On y rencontre des lièvres, des francolins, des hippopotames, des prédateurs comme les chacals, des éléphants, des espèces de singes (cynocéphales, patas, vervets, etc.), de reptiles notamment le python. Il y a également des roussettes dont l'exploitation peut être une source de recette pour la commune.

La présence de mares, de cours d'eau pérenne ou artificiel constitue un atout non négligeable pour les oiseaux. Ces cours d'eaux favorisent également la présence de crocodiles.

Toutefois, les réserves fauniques de la commune sont menacées par la forte pression des chasseurs, des braconniers, des pêcheurs et les systèmes d'exploitation inappropriés des ressources naturelles. Des mesures doivent être prises pour préserver ce potentiel au profit des populations.

En ce qui concerne la production des ressources halieutiques, il existe un groupement qui s'occupe de la gestion de la filière. Les différentes espèces de la filière sont les carpes, les clarias, les sardines, les hétérotis, les mormyrus, les obscura, les synodontis, les milaticus, le capitaine, les tilapias, les labéo.

Les contraintes majeures liées au couvert végétal, aux ressources fauniques et halieutiques sont :

- la coupe abusive de bois ;
- la pollution de l'environnement ;
- la diminution du potentiel faunique ;
- les feux de brousse.

1.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

1.3.1. L'état et structure de la population

1.3.1.1. L'état de la population

En 1996, la commune rurale de Douna comptait 7 544 habitants. Selon les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH, 2006), elle comptait 9 046 habitants dont 4 220 hommes (46,65%) et 4 826 femmes qui représentaient 53,35% de la population communale. Cette population est répartie entre 1 607 ménages, soit un effectif moyen par ménage de 6 personnes.

Par ailleurs, la population est estimée à 13 042 habitants en 2020 dont 6 030 hommes et 7 012 femmes. Cette tendance à la hausse se maintiendra dans la commune pour la période allant de 2021 à 2025, selon les projections démographiques.

1.3.1.2. La structure de la population

Selon les résultats du RGPH 2006, la commune de Douna est à majorité féminine. En effet, ces résultats montrent qu'en 2006, elle était constituée de 53,35% de femmes.

Tableau 1 : Structure par sexe de la population

Année	Total	Homme	Femme	% Femme
2016	11 652	5 383	6 270	53,81%
2017	11 981	5 536	6 445	53,80%
2018	12 323	5 695	6 628	53,79%
2019	12 676	5 859	6 817	53,78%
2020	13 042	6 030	7 012	53,77%
2021	13 420	6 205	7 215	53,77%
2022	13 810	6 385	7 425	53,77%
2023	14 212	6 571	7 641	53,77%
2024	14 626	6 762	7 864	53,77%
2025	15 051	6 959	8 093	53,77%

Source : RGPH 2006, INSD 2009, DREP/CAS 2020

Selon les projections démographiques réalisées par la Direction régionale de l'économie et de la planification (DREP) des Cascades, la tendance va se maintenir. Ainsi, l'effectif des femmes continuera à être plus élevé que celui des hommes sur toute la période 2020-2025.

La commune de Douna est caractérisée également par sa forte jeunesse. En effet, la proportion des jeunes de moins de 15 ans représentait 43,26% de la population totale en 2006. En 2020, selon les projections démographiques, les jeunes de moins de 15 ans sont estimés à 5 333, soit 40,89% de la population communale. Les jeunes de moins de 20 ans sont estimés en 2020 à 7 213 soit 55,31% de la population totale, ce qui implique des défis majeurs à relever sur les plans scolaire, sanitaire, de la formation professionnelle et emploi des jeunes, etc.

La tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans considérée comme population active est évaluée à 51,61% de la population communale en 2006. Cette tranche d'âge va concerner 55,71% de la population totale en 2020 environ 7 266 comme indiqué dans le tableau ci-après. Les personnes âgées (65 ans et plus) quant à elles ne représentent que 444, soit 3,40% de la population totale.

1.3.2. La dynamique démographique

1.3.2.1. La natalité, fécondité et mortalité

En raison de l'indisponibilité de certains indicateurs au niveau communal, ceux du niveau régional et/ou provincial seront utilisés. Il ressort des résultats du RGPH-2006 que la région des Cascades présente un taux brut de natalité de 47,2 ‰ contre 45,8 ‰ pour l'ensemble du pays. Selon la province, il était de 47,9 ‰ dans la Léraba contre 47,0 ‰ dans la Comoé.

Au niveau régional, le taux de natalité élevé en 2006 se justifie par un indice synthétique de fécondité (ISF) élevé de 6,2 enfants. Il varie selon les provinces ; 6,6 pour la Léraba et 6,1 pour la Comoé. Toutefois, l'ISF régional a connu une baisse sensible et se situe à 6 enfants par femme en 2010 selon les résultats de l'EDS 2010.

Le taux brut de mortalité (TBM) en 2006 évalué à 12,2‰ est au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à 11,8‰. Selon les résultats de l'EDS 2010, la région a enregistré un quotient de mortalité infanto-juvénile de 170‰ contre une moyenne nationale de 129‰. Ce qui implique une hausse de la mortalité de cette frange de la population régionale, car ce taux se situait à 164,7‰ en 2006.

De façon spécifique, on note une tendance baissière de la mortalité infantile entre 2006 et 2010 (101,5‰ en 2006 contre 96‰ en 2010). Par contre, une aggravation de la mortalité juvénile est observée au cours de la même période (81‰ en 2010 contre 64,6‰ en 2006).

Le nombre de naissances et décès enregistrés à l'état civil a évolué en baisse ces cinq (5) dernières années. En 2019, on a enregistré à l'état civil 172 naissances et 01 cas de décès contre respectivement 982 et 11 en 2015.

1.3.2.2. Les mouvements migratoires de la population

Le mouvement migratoire touche surtout les jeunes dont la tranche d'âge est de 18 à 35 ans. Les raisons sont liées à la faiblesse d'activités en saison sèche et à la recherche de meilleur profit financier.

L'immigration est un phénomène qui remonte à l'historique du peuplement de la commune et se poursuit encore de nos jours, mais à un degré moindre. Les migrants rencontrés dans les villages viennent généralement de la région du Sud-ouest, de la Boucle du Mouhoun et d'autres régions du Burkina. Ils pratiquent la pêche, le commerce et sont également employés comme saisonniers dans les exploitations agricoles.

Quant à l'émigration, elle est généralement temporaire (3 à 6 mois) pour les 4/5 des partants. Les zones de prédilection des émigrants sont : Banfora (SOSUCO), Bobo et Niankorodougou (SOFITEX), Ouaga (métier), commune de Douna (gardiennage de bœufs). L'émigration durable ou définitive est surtout dirigée vers la Cote d'Ivoire (plantation de café et cacao), le Mali (commerce, école coranique).

II. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

2.1. SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE

2.1.1. L'organisation et la gestion municipale

2.1.1.1. Le Conseil Municipal

L'Organe délibérant est le Conseil Municipal (CM). Il a pour mission la définition, l'élaboration et l'adoption des grandes orientations de développement de la commune. Il est également chargé du suivi de l'action du Maire et de l'exécution des plans de développement et du budget.

Le Conseil Municipal, élu pour un mandat de cinq (05) ans, composé au départ de 20 conseillers compte actuellement 11 dont dix (10) conseillers du MPP et un (1) de la NAFA, suite à la démission de 09 dont 06 du CDP et 03 de l'UPC.

Aucune femme ne siège au Conseil municipal. Par ailleurs, la grande majorité des Conseillers municipaux est lettrée ; ce qui rend facile la prise en charge de leur rôle et de leurs engagements vis-à-vis des populations à la base. Ainsi, le Conseil municipal de Douna est composé de 18% de conseillers illettrés, 73% de niveau secondaire et 9% de niveau supérieur.

En somme, le Conseil Municipal connaît un fonctionnement normal et régulier au rythme de 4 sessions ordinaires pour les années 2016, 2017 et 2018 et une session extraordinaire en 2016, avec une participation effective des Conseillers municipaux.

L'Organe exécutif (le Maire) est élu par l'instance délibérant et il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal. Le Maire est le chef de l'administration communale, l'ordonnateur du budget, l'officier d'état civil et de police judiciaire. Il est aussi le président du Conseil Municipal. Il est secondé par 02 Adjoints.

2.1.1.2. Les services municipaux et ressources humaines

Les services municipaux sont structurés de la manière suivante :

- Le Cabinet du Maire, un (1) agent ;
- Le Secrétariat Général, composé de deux (2) agents ;
- Le service de la comptabilité, un (1) agent ;
- Le service de l'Etat civil, un (1) agent ;
- La régie des recettes comptant un (1) agent ;
- Le service foncier rural, un (1) agent ;
- Le service de l'action sociale, un (1) agent.

Au total, la mairie compte huit (8) agents dont deux (2) mis à disposition et six (6) recrutés par la mairie. Pour atteindre les résultats plus probants, la mairie doit veiller à combler les effectifs manquants et assurer un renforcement des capacités opérationnelles de son personnel.

2.1.1.3. Les Conseils Villageois de Développement (CVD)

Les CVD sont des organes consultatifs. Ils sont mis en place par le Conseil Municipal pour donner des avis sur toutes les questions relatives aux actions de développement des villages rattachés à la commune. Les membres participent à la conception, à la coordination et la mise en œuvre du plan de développement de leurs villages respectifs. Aussi, concourent-ils à l'animation des différentes commissions spécifiques mises en place par le Conseil Municipal pour la gestion et la promotion du développement local.

2.1.1.4. Les ressources matérielles

Les ressources matérielles constituées essentiellement de matériel de bureau et la logistique ont contribué à relever le niveau d'équipement des différents services. En termes de matériels informatiques, il ressort que la Mairie n'est pas suffisamment dotée. En outre, certains équipements sont dans un état défectueux. Pour un fonctionnement optimal des services, il faudrait acquérir en supplément quatre (4) ordinateurs complets, deux (2) ordinateurs portables et une imprimante.

2.1.1.5. Les ressources financières et le budget communal

Les stratégies de mobilisation des ressources financières sont la déclaration des impôts et taxes auprès des services des impôts, les taxes communales collectées par les services du trésor public, les plaidoyers de la commune auprès de ses partenaires techniques et financiers pour le financement des projets.

Tandis que les recettes d'investissement ont baissé au cours des cinq (5) dernières années, celles de fonctionnement ont été en haussé. En effet, les recettes d'investissement sont passées de 148,26 millions en 2015 à 35,29 millions de F CFA en 2019, soit une baisse de 76,20%. Les recettes de fonctionnement sont passés de 20,27 millions FCFA en 2015 à 58,22 millions FCFA, soit une hausse de 187,22%.

L'évolution de ces indicateurs indique que des efforts supplémentaires sont à réaliser en termes de maîtrise du budget. En effet, des charges incompressibles de fonctionnement sont en constante hausse dans leur ensemble, toute chose qui impacte négativement le volume des ressources financières affectées à l'investissement.

La capacité d'autofinancement (CAF) qui doit permettre à la commune d'assurer une partie de ses besoins en investissements ne lui permet pas d'exécuter les projets de développement dont le besoin pressant a été révélé au niveau des communautés à la base sans apports extérieurs.

2.1.2. La gestion des conflits

La terre faisant l'objet de support de toute activité humaine, cela a pour conséquence une compétition âpre pour son occupation et son contrôle. Cette lutte engendre parfois des tensions au sein de la population. Dans la commune de Douna, il existe donc quelques cas de conflits.

D'une manière générale, les conflits fonciers, lorsqu'ils apparaissent, sont résolus soit dans un cadre traditionnel, soit dans un cadre administratif. Les protagonistes s'en remettent d'abord aux autorités traditionnelles.

Avec la loi portant Régime foncier rural, des commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) sont mises en place faisant d'elles entre autres des structures locales compétentes en matière de conciliation foncière. C'est en cas de non conciliation que le juge peut être valablement saisi d'un conflit foncier rural avec le procès-verbal de non conciliation produit par la CCFV du lieu du conflit.

Pour une meilleure synergie d'actions liées à la prévention et à la résolution des conflits fonciers, il y a nécessité donc de :

- mettre l'accent sur la communication permanente et la sensibilisation à travers les médias (radios locales), les théâtres-forum, les canaux traditionnels de communication, etc.);
- vulgariser les textes législatifs et réglementaires ;
- tenir compte des us et coutumes en général qui régissent l'accès ou le contrôle des ressources naturelles et du foncier ;
- prendre en compte les perceptions des différents acteurs impliqués dans l'utilisation des ressources naturelles.

2.1.3. La sécurité

La question sécuritaire constitue un enjeu majeur dans la commune de Douna au regard de la situation sécuritaire nationale. En matière de gouvernance notamment en termes de sécurité et de défense, la commune abrite des services de l'Etat en l'occurrence le poste de police de Douna.

Selon les responsables des services de sécurité, les principaux problèmes de sécurité dans la commune sont : les cambriolages et les accidents de circulation. Les principaux facteurs explicatifs sont le chômage, la pauvreté et les excès de vitesse.

Pour faire face à ces problèmes de sécurité, les services de sécurité effectuent en permanence des contrôles divers, des patrouilles dissuasives et des actions de sensibilisation, et ce malgré les contraintes liées à l'insuffisance et le mauvais état des moyens roulants et des matériels informatiques, la faible dotation en carburant et l'insuffisance en matière de collaboration de la population.

Au regard des missions très délicates des forces de sécurité et de défense, des actions fortes doivent être engagées aussi bien par l'Etat que par la commune pour permettre d'assurer une meilleure protection des populations et de leurs biens. En termes d'actions proposées, on note :

- la dotation des services de sécurité en moyens roulants adéquats ;
- la sensibilisation pour la collaboration de la population ;
- la dotation suffisante en carburant pour les patrouilles.

2.1.4. Les partenaires au développement

Les directives de la décentralisation et du PNDES au Burkina Faso prônent la recherche de partenariat pour la réalisation des actions de développement des collectivités territoriales. Celle-ci doit être portée en premier chef par les acteurs des collectivités territoriales elles-mêmes. Dans la commune de Douna, le partenariat au développement se caractérise par l'intervention des organisations de la société civile, l'appui des projets et programmes nationaux et internationaux et des services techniques déconcentrés.

2.1.4.1. Les organisations de la société civile

Il existe un certain nombre d'associations et d'organisation non gouvernementale (ONG) qui mènent leurs activités sur le territoire communal. On peut citer entre autres :

- AVO-Sida, dans le secteur de la santé ;
- PRODEPS, secteur santé et appui institutionnel ;
- Save the children, secteur santé ;
- RICOLTO, dans le secteur de l'agriculture ;

- OCADES, dans l'appui institutionnel.

Toutefois, l'insuffisance d'informations sur ces partenaires ne permet pas un suivi de leurs actions sur le terrain.

2.1.4.2. Les projets et programmes de développement

Plusieurs projets et programmes interviennent dans la commune de Douna dont certains ont un rayonnement provincial, régional voire national. Ces partenaires officient dans des domaines variés comme l'hydraulique villageoise, l'assainissement, le renforcement des capacités, l'accompagnement financier, les économies locales, etc. Les principaux projets et programmes intervenant dans la commune sont :

- Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) ;
- Le Projet d'Appui au Développement du secteur de l'Elevage au Burkina Faso (PADEL-B) ;
- Le Programme de Développement des Economies Locales (PADEL) ;
- Le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (PAFPA) ;
- Le Programme de Restructuration et de Mise en Valeur de la plaine aménagée de Niofila-Douna (PRMV/ND) ;
- Le Projet National de Développement Rural Productif (PNDRP).

Par ailleurs, des partenaires financiers tels le Fonds minier de développement local (FMDL) et le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) accompagnent la commune de Douna.

2.1.4.3. Les services techniques déconcentrés

La commune de Douna bénéficie de l'accompagnement de l'Etat à travers ses services techniques déconcentrés implantés sur son territoire ou intervenant à partir du Chef-lieu de la province, Banfora. Le tableau suivant donne la situation des services techniques déconcentrés dans la commune de Douna.

Tableau 2 : Services techniques déconcentrés dans la commune de Douna

N°	Ministère de tutelle	Structure déconcentrée
1	Ministère en charge de l'Administration Territoriale	La Préfecture
2	Ministère en charge de la sécurité	Le poste de Police
3	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles	Le service départemental de l'agriculture
4	Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	Le Service départemental de l'environnement

5	Ministère des ressources animales et halieutiques	Le Service départemental des ressources animales et halieutiques
6	Ministère en charge de l'éducation nationale	La Circonscription de l'Enseignement de Base
7	Ministère de la santé	Les Centre de santé et de promotion sociale (CSPS)

Source : Mairie de Douna, décembre 2020

2.2. SECTEUR DE LA SANTE

2.2.1. La situation des infrastructures et des équipements sanitaires

La commune de Douna dispose de trois (3) CSPS : ce sont les CSPS de Douna, Manena et Niofila. La situation des infrastructures et des équipements des formations sanitaires en 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Situation des infrastructures et équipement des formations sanitaires en 2020

Formations sanitaires	Dispensaire		Maternité		Dépôt médicament		Incinérateur		Logement		Latrine		Forage		Panneaux solaires	
	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais
CSPS de Douna	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
CSPS de Manema	1	0	1	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0
CSPS de Niofila	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0
TOTAL	3	0	1	1	2	1	0	1	2	1	2	1	1	1	1	0

Source : CISSE District sanitaire de Sindou, décembre 2020

De l'analyse du tableau, il ressort que les infrastructures des CSPS sont en nombre insuffisant et celles existantes sont dans un état délabré. Il s'agit des maternités, des dépôts, des incinérateurs, des latrines, des forages et les panneaux solaires.

2.2.2. Les principales maladies

Les principales maladies rencontrées dans la commune sont le paludisme, les affections respiratoires, les diarrhées non sanguinolentes, les affections de la peau, les plaies, les IST, les parasitoses, les conjonctivites et les diarrhées sanguinolentes.

2.2.3. La situation du VIH/SIDA

De façon générale, la lutte contre le VIH-Sida dans la commune de Douna est confrontée à un certain nombre de difficultés dont :

- l'insuffisance des moyens (financiers et techniques) ;

- l'insuffisance de sensibilisation des populations sur les comportements à risques ;
- la faible connaissance des situations sérologiques de la population.

2.3. SECTEUR DE L'EDUCATION ET LA FORMATION

L'éducation constitue un élément fondamental pour le développement local. Dans la commune de Douna, l'offre éducative est très diversifiée, allant de l'éducation formelle, à celle non formelle structurée autour de l'alphabétisation de toutes les couches de la société. Elle est structurée autour de la Circonscription de l'Enseignement de Base (CEB) de Douna.

2.3.1. L'enseignement préscolaire

Encore appelé la petite enfance, le préscolaire regroupe l'ensemble des établissements accueillant les enfants de moins de 5 ans. Le tableau ci-dessous renseigne sur le nombre de ces infrastructures et l'évolution des effectifs.

Tableau 4 : Situation des établissements préscolaires dans la commune 2019/2020

Localisation	Établissements	Statut public/privé	Effectifs			Personnel	Nombre de classe
			Filles	Garçons	Total		
Douna	CEEP de Douna	Public	19	25	44	03	03

Source : Service des statistiques : CEB de Douna

La commune compte donc un établissement préscolaire public de trois (3) classes.

Au regard des effectifs et du nombre de la population scolarisable à ce niveau d'éducation, des efforts sont à consentir auprès de l'autorité communale pour inciter des initiatives de création des CEEP et sensibiliser à leur fréquentation.

2.3.2. L'enseignement primaire

Selon le service des statistiques du CEB de Douna, en 2020 la commune compte 13 écoles primaires dont 12 publiques et 01 privé. Ces écoles comprennent 63 classes construites.

Le tableau qui suit présente la situation de l'ensembles des établissements primaires de la commune

Tableau 5 : Situation des établissements primaires de la commune en 2019-2020

Localisation	Nom de l'école	Statut de l'école	Nombre de salles de classe			Logements	Cantines	Plaques solaires
			Construites	Sous-paillotes	Fonctionnelles			
Djorona	Djorona	Public	3	0	3	0	1	Non
Douna	Douna A	Public	6	0	6	0	0	Non
Douna	Douna B	Public	6	0	6	0	0	Non
Douna	Gana	Public	6	0	6	0	1	Non

Localisation	Nom de l'école	Statut de l'école	Nombre de salles de classe			Logements	Cantines	Plaques solaires
			Construites	Sous-paillotes	Fonctionnelles			
Golona	Golona	Public	6	0	6	0	0	Non
Niofila	Halana	Public	3	0	2	0	0	Non
Kouéna	Kouéna	Public	6	0	6	0	1	Non
Monsona	Monsona	Public	6	0	6	0	0	Non
Niofila	Niofila	Public	6	0	6	0	1	Non
Sabaribougou	Sabaribougou	Public	3	0	3	0	0	Non
Tassona	Tassona	Public	3	0	3	0	0	Non
Manena	Manena	Public	6	0	6	0	0	Non
Douna	Franco-arabe	Privé	3	0	3	0	0	Non
Total :	13		63	0	62	0	4	

Source : Service des statistiques : CEB de Douna

Aucune école ne dispose d'un logement et seulement quatre (4) sont électrifiées.

En 2019-2020, dans les établissements publics, le ratio élèves/classe varie en fonction des établissements variant entre 23 et 74 élèves/classe. Toutefois, le ratio moyen est de 38 élèves par classe ; ce qui est en dessous de la norme nationale qui est de 50 élèves par classe et mais au-dessus de celle préconisée par le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) 2040 qui est de 30 élèves par classe. Dans l'établissement privé, le ratio élèves/classe est de 14 élèves/classe.

Dans leur ensemble, les effectifs ne sont pas pléthoriques. Toutefois, dans les écoles de Douna A et Gana, le ratio élèves/classe dépasse 50.

Aussi, il ressort que la plupart de ces établissements sont confrontées à des difficultés telles que :

- l'absence de clôture dans les écoles ;
- l'insuffisance des CPAF et des CEBNF ;
- l'insuffisance d'éclairage dans certaines écoles ;
- l'insuffisance des cantines scolaires ;
- l'insuffisance de logements d'enseignants ;
- le manque de moyens logistiques roulants pour la supervision des écoles ;
- l'insuffisance de latrines et de forages institutionnels dans les écoles;
- l'existence de classes sous paillotes ;
- l'insuffisance des tables bancs ;
- l'insuffisance de salles de classe ;
- la vétusté de certaines des salles de classes ;
- le manque de professeurs pour les matières scientifiques.

2.3.3. L'enseignement post-primaire et secondaire

La commune de Douna compte au total cinq (5) établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général dont 04 du public et un privé, totalisant 32 salles de classe dont 26 du public et 6 du privé.

Le Tableau ci-après donne la répartition de ces établissements sur l'ensemble de la commune.

Tableau 6 : Nombre d'établissements du post-primaire et du secondaire général selon le statut

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Public	4	4	4	4	4	4
Privé	1	0	1	1	1	1
Total	5	4	5	5	5	5

Source : INSD : Annuaire statistique 2019 des Cascades

En 2019, l'effectif des élèves est ressorti 1 418 à pour un total de salles de classe 32, soit un ratio élève/classe de 44. Ce qui est satisfaisant.

Les difficultés majeures rencontrées dans le post-primaire et secondaire sont entre autres :

- le manque d'outils informatiques ;
- l'absence d'électricité ;
- l'insuffisance de CEG ;
- l'insuffisance du personnel enseignant.

2.3.4. La formation professionnelle

Aucune école de formation technique et professionnelle n'est implantée dans la commune de Douna.

2.3.5. L'enseignement non formel

La commune de Douna compte un (01) centre d'éducation de base non formelle (CEBNF). Cet établissement comporte trois (3) salles de classe mais une seule est fonctionnelle. Le nombre des apprenants s'élève à 29 dont 19 filles et 10 garçons pour un effectif de trois (3) enseignants. Il y a lieu de dynamiser ce centre de formation en incluant des filières professionnalisantes.

2.4. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

2.4.1. L'environnement et le changement climatique

La commune de Douna ne dispose pas de forêt ni de réserve de faune. Il existe néanmoins une aire protégée à vocation faunique qui la Léraba.

Plusieurs actions de reboisement ont été réalisées. En effet, sur la période 2015-2019, 8052 ha en moyenne par an ont été reboisées. Ceci est favorisé par l'existence de quatre (4) pépinières dont la capacité de production annuelle se situe à 18 500 plants. Ce qui traduit

de la prise en compte des questions environnementales dans le processus de développement de la commune.

Toutefois, le taux de réussite des reboisements est faible dû au manque de suivi, le non-respect des techniques de reboisement, à la divagation des animaux.

Plusieurs autres actions anthropiques portent atteinte à la biodiversité telles que les feux de brousse incontrôlés, la coupe abusive du bois et la pollution de l'environnement (sachets plastiques, eaux et huiles usées, etc.)

Les manifestations du changement climatique dans la commune se traduisent par des phénomènes tels que la sécheresse (tarissement des points d'eau), forte chaleur, la violence des vents et l'irrégularité des pluies. Les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau, de la foresterie et de la faune sont les plus vulnérables. Toutefois, plusieurs autres sous-secteurs subissent les effets des changements climatiques comme les produits forestiers non ligneux (PFNL), les habitations, les infrastructures de désenclavement, les infrastructures d'hydraulique, etc.

Les impacts des changements climatiques sur ces sous-secteurs sont notamment :

- la baisse des rendements ;
- la perte des récoltes ;
- la baisse de la productivité du cheptel ;
- l'accroissement de la prévalence des maladies du bétail ;
- la réduction des pâturages ;
- la destruction des infrastructures ;
- la baisse des quantités d'eau de surface et d'eau souterraine ;
- la diminution de la biodiversité (disparition d'espèces végétales et animales) ;
- la réduction de la superficie et du potentiel des formations naturelles.

Face aux effets des changements climatiques, des pratiques d'atténuation et d'adaptation suivantes pourraient être mises en œuvre.

2.4.2. La situation de l'approvisionnement en eau potable

Selon les résultats de l'INO 2019, la population totale desservie est de 14 423 contre une population totale non desservie de 1 972, avec un besoin de 09 PEM. Il en ressort un taux d'accès de 88%.

Le tableau suivant donne la situation de l'approvisionnement en eau potable dans la commune.

Tableau 7 : Situation de l'approvisionnement en eau potable

Village	Population 2006	Population 2019	Population desservie	Population non desservie	Besoin PEM	Taux
DOUNA	4039	7320	7010	310	2	95,8%
MANENA	1180	2140	1735	405	2	81,1%
MONSONA	1176	2132	1366	766	3	64,1%

NIOFILA	1802	3266	2775	491	2	85,0%
SABARIBOUGOU	580	1051	1051	0	0	100%
TASSONA	268	486	486	0	0	100%
COMMUNE	9045	16395	14423	1972	9	88%

Source : INO 2019/DPEA Léraba

A la lecture du tableau, seulement 2 villages ont un taux d'accès à l'eau de 100%. Les taux d'accès des autres villages varient entre 64% et 96% et le besoin en point d'eau moderne (PEM) se situe à 9.

La commune compte un AEPS et 47 PEM équipés de pompe dont 3 en panne. Il existe également six (6) AUE mais aucune n'est fonctionnelle.

Le taux d'accès à l'eau potable a connu une évolution en dents de scie, dans positive dans la période de 10 ans. En effet, il est passé de 77,6% en 2010 à 88% en 2019, soit un bond de 10,2 points de pourcentage.

Les contraintes du secteur de l'eau potables sont les suivantes :

- Insuffisance d'infrastructure hydrauliques de mobilisation des eaux de surfaces ;
- Concurrence des ressources en eau alternatives dans l'AEP des populations ;
- Vétusté des ouvrages d'AEP ;
- Faiblesse de l'efficience et du professionnalisme des AUE ;
- Absence de volonté communale à accorder une part du budget à la mise en œuvre des activités de la réforme de gestion des ouvrages ;
- Insuffisances des investissements pour l'AEP ;
- Pollution des ressources en eau liée aux activités anthropiques ;
- Conflits sociaux.

2.4.3. L'assainissement

L'assainissement regroupe l'évacuation des eaux usées et des excréta ainsi que la gestion des ordures et le drainage des eaux de pluie. A ce titre, la Commune ne dispose pas d'un système de gestion des eaux usées. Les modes d'évacuation des eaux usées par la majorité des ménages demeurent la rue et les cours. En revanche, la canalisation pour l'évacuation des eaux de pluie est inexistante. Cette situation entraîne l'érosion des voies handicapant véritablement le déplacement de la population.

En matière d'excréta, la nature constitue le lieu privilégié de défécation. Néanmoins, l'utilisation des latrines publiques et familiales sont effectives au niveau des infrastructures sociocommunautaires et dans certains villages. Quant aux ordures ménagères, elles sont jetées soit directement par-dessus les clôtures dans les champs ou sur le tas d'immondice devant la concession. Parfois, elles servent à remplir les fosses en vue de la production de la fumure organique pour l'amendement des champs.

Au niveau du chef-lieu de la commune, il n'existe aucun système de collecte et de traitement des déchets et la question des déchets solides et particulièrement des sachets plastiques se pose avec acuité.

2.5. SECTEUR DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE

2.5.1. L'agriculture

Dans la province de la Léraba, l'activité agricole constitue la première source de revenus pour la majorité des habitants. Dans la commune de Douna, plus de 80% des ménages vivent de l'activité agricole soit à travers la production, soit à travers la commercialisation. Cela est rendu possible grâce aux potentialités agricoles du milieu, les systèmes et moyens de production utilisés par les acteurs.

2.5.1.1. Les systèmes et moyens de production

A l'instar des autres communes de la région des Cascades, le système agricole extensif est le plus pratiqué dans la commune de Douna. L'intensification agricole peine à prendre forme. Ainsi, le système traditionnel peu évolué qui se reconnaît à la taille des exploitations, l'utilisation de matériels aratoires traditionnels et la destination de la production (presque toute la production est auto consommée) est le plus répandu.

Ce type d'agriculture reste dominé par la culture céréalière (maïs, sorgho, mil et riz) qu'accompagnent des spéculations telles l'arachide, le sésame, le voandzou, le niébé, la patate et le manioc.

En termes d'accès à la ressource foncière, il n'y a pas de discrimination, la femme aussi en a accès. Elle a un droit d'usage qui lui est conféré soit par le lien de parenté, soit par le lien de lignage. Cependant, elle jouit rarement d'un droit de propriété.

Quant aux moyens de production, ils sont essentiellement constitués dans la majorité des cas d'outils archaïques telle la daba, la houe, la machette. L'outillage semi-moderne (charrues asine et bovine, tracteurs) est promu mais en nombre insuffisant et inaccessible à tous.

Les acteurs du secteur travaillent soit en cellules familiales, soit en groupements, soit en unions ou en coopératives. Ces groupements officient dans les filières riz, ognon et sésame et la quasi-totalité concerne la production.

2.5.1.2. Les productions céréalières et de rente

Grâce aux conditions climatiques et pédologiques propices, les agriculteurs de la commune produisent une diversité de spéculations comme énoncé plus haut. On a d'une part les productions céréalières et d'autre part, les productions de rente.

➤ Les productions céréalières

La production céréalière a évolué en dents de scie et ce en fonction de la pluviométrie et d'autres aléas tels que les ravages causés par les chenilles légionnaires et d'autres insectes. Durant la campagne 2019-2020, la production céréalière a donné les résultats suivants : le maïs (5850 tonnes), le riz (7480 tonnes), le sorgho (1581 tonnes) et le mil (180 tonnes). Le tableau suivant permet de mieux cerner l'évolution des différentes productions céréalières des campagnes 2018-2019 et 2019-2020.

Tableau 8 : Evolution des productions céréalières

Campagne agricole	Maïs			Riz			Sorgho			Mil		
	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)	S (ha)	R (T/ha)	P (T)
2018-2019	1400	4	5600	1700	4,5	7650	460	3	1380	130	1,5	195
2019-2020	1500	3,9	5850	1700	4,4	7480	510	3,1	1581	120	1,5	180

Source : ZAT/Douna, décembre 2020

Commune à vocation agricole, les données statistiques montrent que le riz est la principale spéculation végétale et joue un rôle important comme potentiel exportable. Il est suivi par le maïs. Toutefois, les productions du riz et mil ont connu une baisse en 2020 par rapport à l'année précédente. En effet, la production du riz et le mil est passé respectivement de 7650 tonnes et 195 tonnes en 2019 à 7480 tonnes et 180 tonnes en 2020, soit une baisse de pour le riz et une baisse de pour le mil. Ces différentes baisses s'expliquent par la réduction des superficies pour le mil et la baisse des rendements pour le riz.

Quant à la production du maïs et du sorgho, elles ont progressé respectivement de 4,46% et 14,57% en 2020 par rapport à l'année passée. Ces performances s'expliquent par l'augmentation des superficies emblavées.

Bien que bénéficiant d'une bonne pluviométrie, les rendements moyens agricoles aussi acceptables qu'ils soient, sont relativement faibles et seraient en baisse du fait de la dégradation des sols et d'un système de production aujourd'hui peu adapté.

D'autres cultures vivrières sont pratiquées. Il s'agit du voandzou, l'igname, la patate et le manioc. La production des autres cultures vivrières est dominée par la production de la patate, suivie par le manioc. La hausse des différentes production ces deux dernières années est expliquée par l'augmentation des superficies emblavées et non par l'amélioration des rendements qui sont restés inchangés.

➤ Les productions de rente

Les cultures de rente occupent également une place importante dans l'agriculture au niveau de la commune de Douna. Les données disponibles nous renseignent qu'au premier rang, se trouve l'arachide suivi du sésame.

La production totale de rente connaît une évolution positive en 2020 par rapport à l'année précédente. En effet, la production de l'arachide est passée de 275 en 2019 à 475 en 2020, soit une hausse de 72,73%. Cette augmentation est due à l'augmentation des superficies emblavées.

La production du Niébé est passée de 150 en 2019 à 315 en 2020, soit une hausse de 110%. Cette augmentation est due à l'augmentation des superficies emblavées. De même, la hausse 50% de la production du sésame est due à l'augmentation des superficies emblavées. Les rendements des différentes productions n'ont pas varié.

Outre les productions céréalières et de rente, on note la pratique du maraîchage dans la commune. Il se pratique généralement en saison sèche autour des points d'eau et dans les bas-fonds. Les spéculations les plus cultivées sont l'ognon, la tomate, l'aubergine et le piment. En 2019, les productions ont été de 2 520 T d'ognon, 1000 T de tomates, 380 T d'aubergines et 1 040 T de piment.

En somme, les productions céréalières et de rente couvrent les besoins surtout alimentaires des populations de la commune. Le sous-secteur de l'agriculture regorge de nombreuses potentialités. En effet, plusieurs sites de bas-fonds existent dans la commune. Ce potentiel présente des perspectives intéressantes pour le développement de l'agriculture pluviale et irriguée dans la commune à l'horizon 2025. On note également d'autres atouts qui sont entre autres :

- l'existence d'un potentiel de bas-fonds aménageables ;
- la disponibilité de la main d'œuvre ;
- L'existence d'organisations professionnelles agricoles (groupements, coopératives) ;
- une pluviométrie favorable à la production végétale ;
- une organisation des producteurs en filière ;
- l'existence d'un service d'encadrement technique.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que le secteur agricole connaît des difficultés malgré les conditions climatiques et pédologiques favorables. Les contraintes majeures sont le faible niveau d'équipement des exploitants de la commune qui sont à peu près dans le même état que celles de toute la région. En plus du faible niveau d'équipement des producteurs, les autres contraintes sont :

- Inefficacité du système de distribution des intrants subventionnés ;
- Manque de motopompes pour les cultures de contre saison ;
- Insuffisance d'animaux de trait ;
- Divagation des animaux ;
- Insuffisance des terres aménagées ;
- Appauvrissement des terres ;
- Insuffisance des terres cultivables ;

- Persistance des conflits agriculteurs et éleveurs ;
- Insuffisance de points d'eau ;
- Faible dotation en intrants subventionnés par l'Etat ;
- Absence de producteurs semenciers ;
- Faible valorisation du potentiel de bas-fonds aménageables ;
- Existence de conflits fonciers ;
- Faible capacité organisationnelle et technique des producteurs ;
- Faiblesse des rendements agricoles.

D'une manière générale, la production agricole de la commune est suffisante. Au regard donc de l'importance de l'activité agricole dans la commune, l'autorité communale et ses partenaires devraient accompagner les acteurs sur les plans technique, matériel voire financier afin qu'ils puissent améliorer leurs pratiques culturales en recourant à des techniques d'intensification et à des équipements innovants.

2.5.2. L'arboriculture

L'arboriculture est également développée dans la commune et concerne surtout les plantations d'anacardiens. La superficie exploitée se situe à 70 ha en 2020 contre 60 ha en 2019. La production est passée de 480 tonnes en 2019 à 560 tonnes en 2020, soit une hausse de 17%.

Même si l'arboriculture n'occupe pas de très grandes superficies, les productions demeurent très satisfaisantes compte tenu de la fertilité des sols et de la pluviométrie très acceptable dans la zone. Les activités de production fruitière constituent par conséquent une importante source de revenus pour les paysans.

Les difficultés rencontrées sont :

- Insuffisance d'organisation des producteurs ;
- Insuffisance de clôture des plantations ;
- Baisse du prix des produits notamment l'anacarde ;
- Mauvaise qualité des semences ;
- Manque de pesticide ;
- Non organisation du marché des produits ;
- Manque d'appuis de la part de l'Etat ;
- Absence d'unité de transformation des produits ;
- Manque de techniques pour rentabiliser la production.

2.5.4. L'élevage

L'élevage constitue une activité économique importante pour les habitants de la commune. Il est une activité d'appoint et porteuse mais reste aujourd'hui confronté des difficultés.

Les modes actuels d'élevage sont devenus inappropriés à cause de leur caractère extensif dans un contexte de raréfaction des terres de pâture. Le système d'élevage pratiqué dans la commune est de type extensif sédentaire. Il concerne surtout les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et la volaille.

Le sous-secteur de l'élevage regorge de nombreux atouts parmi lesquels on peut citer :

- Existence d'éleveurs ;
- Présence de la fourrière ;
- Bonne capacité de résolution des conflits à l'amiable ;
- Existence de l'élevage familial ;
- Disponibilité des services vétérinaires pour le suivi ;
- Bonne disponibilité des produits zoos sanitaires ;
- Existence de parcs de vaccination ;
- Existence d'aire d'abattage ;
- Existence de forages pastoraux ;
- Existence d'un effectif varié de cheptel.

A côté de ces atouts, on note les principales contraintes suivantes :

- Insuffisance des soins vétérinaires ;
- Absence de puits pastoraux dans certaines localités ;
- Insuffisance d'organisation des producteurs ;
- Insuffisance de formation des producteurs aux techniques modernes d'élevage ;
- Manque de microcrédits pour l'embouche ;
- Manque de formation pour la production d'aliments pour bétail ;
- Prix élevé des produits vétérinaires ;
- Étroitesse des pistes à bétail ;
- Insuffisance de couloirs d'accès à l'eau et d'aires de pâture ;
- Insuffisance d'infrastructures pastorales et d'aires de pâture ;
- Persistance de certaines pathologies animales ;
- Persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs
- Absence de marché à bétail ;
- Absence de centre de transformation du lait.

2.5.5. La pisciculture

La pisciculture est peu pratiquée. Les espèces rencontrées sont le Clarias, le Zillis, le Sinodontis, le Labéo et le Hétérotis.

Ce sous-secteur souffre de quelques contraintes majeures que sont :

- Insuffisance en alimentation ;

- Insuffisance de formation ;
- Pollution des eaux.

2.5.6. L'apiculture

L'apiculture est également pratiquée dans la commune même si elle demeure dans l'ensemble traditionnelle. L'abondance relative des ressources végétales constitue un facteur très propice à la production mellifère. En termes d'exploitation du produit, la commune ne dispose pas d'unités formelles de transformation du miel en produits dérivés (savon, pommades, etc.).

Les contraintes majeures se résument à :

- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- le manque de professionnalisme ;
- l'utilisation des pesticides ;
- le manque d'organisation du secteur.

2.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

2.6.1. Les voies de communication et les transports

Le réseau routier est constitué de la route régionale 21 (RR 21) qui relie Douna à Sindou et Banfora. C'est le réseau de piste rurale qui est dense au sein de la commune. Les principales pistes sont : Douna-Manéna (6 km), Douna-Niofila (7 km), Douna-Monsona (5 km) et Douna-Tansona (5 km). De façon générale, le réseau est défectueux en saison pluvieuse.

Dans la perspective du désenclavement, il convient d'envisager la réhabilitation des voies existantes, surtout que la position géographique de la commune lui confère un rôle important dans l'épanouissement des activités économiques.

En matière de télécommunications, Douna dispose de la couverture télévisuelle nationale TNT et par satellites. De plus, la commune est couverte par le réseau de téléphonie mobile des opérateurs nationaux que sont Onatel, Orange et Télécel. Toutefois, des progrès restent à faire en matière de couverture, au regard de l'instabilité constatée par les populations de certains réseaux de téléphonie mobile.

Aucune station de radio n'émet à partir de la commune, mais plusieurs radios sont captées à Douna.

Au regard de l'importance que joue les radios dans la vie socioéconomique des communautés, il est très recommandé que la commune de Douna dispose d'une radio communale.

2.6.1. Les moyens de transport et les gares

En termes d'infrastructures de transport, la commune de Douna n'en dispose pas. Aucune gare routière n'existe dans la commune malgré la présence de plusieurs sociétés de

transport qui dessert la ville. Il est nécessairement de réaliser une gare routière à Douna, eu égard de la disponibilité de site.

2.7. SECTEUR DU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS

2.7.1. Les infrastructures marchandes

La commune dispose d'un marché fonctionnel. Il s'agit du marché de Douna. Les marchés se tiennent tous les cinq jours. De toute évidence le marché de Douna est le plus important et est fréquenté par l'ensemble des villages de la commune.

Plusieurs petits commerces permanents animent quotidiennement la place du marché de Douna en proposant pour l'essentiel des produits importés à travers les boutiques, les buvettes, de petits restaurants, etc. Bien que disponibles tous les jours, les productions locales sont surtout présentes les jours de marché : fruits, légumes, tubercules, etc. Les femmes tiennent habituellement ce petit commerce et fréquentent majoritairement ces marchés périodiques assurant ainsi leur animation et leur pérennité.

2.7.2. Le développement de l'activité commerciale

Le commerce dans la commune de Douna concerne divers domaines à savoir : l'alimentation générale, la quincaillerie, la vente d'articles divers, les cosmétiques, etc. Les acteurs sont soit des ambulants ou des personnes ayant des boutiques ou hangars.

Important pourvoyeur d'emploi pour la jeunesse et les femmes, le commerce contribue fortement à l'amélioration des recettes communales.

Toutefois, les équipements marchands ne sont pas suffisamment développés dans la commune. Ceux existant sont dans un état de vétusté et de dépassement en termes de capacités d'accueil. Il y a lieu d'aménager de façon structurelle les marchés afin de booster le secteur du commerce de la commune.

Par ailleurs, les contraintes liées à ce secteur d'activités sont principalement :

- l'insuffisance de moyens pour constituer un fonds de roulement consistant ;
- les difficultés d'écoulement des produits locaux ;
- l'insuffisance d'équipements marchands adéquats ;
- les difficultés liées à l'accès au crédit.

2.8. SECTEUR DES TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

2.8.1. L'industrie

Le secteur industriel de la commune est embryonnaire. En effet, aucune grande industrie ne présente dans la commune. Toutefois, des petites unités de transformation existent à Douna, notamment le centre d'étuvage de riz de Douna.

2.8.2. L'artisanat

L'artisanat est une activité pratiquée surtout en saison sèche. Il est composé de métiers de vanniers, potiers, forgerons, bouchers, cordonniers/tanneurs, teinturiers, meuniers, puisatiers, sculpteurs, etc. En milieu urbain, il se compose de mécaniciens et réparateurs de petits engins, tailleurs, maçons, tâcherons, menuisiers, coiffeurs et tresseuses, peintres, réparateurs de radio (et autres appareils électriques), de soudeurs, etc.

De façon empirique, des potentialités liées à l'artisanat, on mentionne l'existence de la matière première, la diversité des activités artisanales (forge, poterie, vannerie, menuiserie, soudure, bronziers...), l'existence d'un savoir-faire diversifié, etc.), la diversité de la production artisanale et la proportion importante des populations concernées qui consacrent une grande partie de leur temps à ces activités.

Parmi les contraintes majeures, on peut citer :

- le manque de fonds de roulement ;
- le faible niveau de formation des artisans ;
- le faible niveau d'équipement des artisans ;
- les difficultés d'écoulement des produits artisanaux ;
- l'inorganisation du secteur.

2.9. SECTEUR DE LA CULTURE, TOURISME, SPORTS ET LOISIRS

2.9.1. La culture et le tourisme

Sur le plan culturel, il existe quelques troupes de danses qui retiennent l'attention. Elles s'investissent dans la création artistique et la revalorisation de la culture du milieu. Cependant, ces troupes sont peu connues à l'échelle régionale et pas encore au niveau national.

Sur le plan touristique, la commune abrite deux (2) sites touristiques que sont les cavernes de Douna et les marres aux hippopotames. Le chef-lieu Douna compte quelques infrastructures d'hébergement et de restauration. Toutefois, ces touristiques sont faiblement valorisés.

Les contraintes majeures ont été relevées :

- l'impraticabilité de certaines voies d'accès ;
- l'insuffisance des établissements touristiques d'hébergements ;
- la faible promotion des sites touristiques ;
- l'insuffisance dans l'aménagement des sites touristiques.

2.9.2. Le sport et les loisirs

Au plan sportif, la commune a aménagé quelques infrastructures de sport telles que des terrains de football. Toutefois, il faut relever que les infrastructures de sport sont en nombre insuffisant et souffrent d'insuffisance d'aménagement.

Dans les villages et les quartiers, les jeunes s'adonnent au football sur des installations de fortune. Le faible niveau en équipements et infrastructures de sport constitue la principale difficulté dans ce domaine. Les infrastructures de loisirs sont rarissimes dans la commune néanmoins on relève la présence d'une maison des jeunes et de la culture à Douna.

2.10. SECTEUR DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE

2.10.1. L'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est très peu développé dans la commune en témoigne la faible diversité des entreprises dans la commune. Cette situation est certainement due à l'insuffisance de formation et à la faible qualification des jeunes. A cela, il faut ajouter la pauvreté et l'absence de crédit pour le développement d'activités génératrices de revenus (AGR).

2.10.2. La protection sociale

La commune abrite un service social communal. Il est chargé d'appliquer la politique nationale en matière d'action sociale. C'est un service indispensable dans la commune car fortement sollicité au regard des nombreux problèmes sociaux.

Des actions en matière de protection sociale doivent être renforcées dans la commune, compte tenu du nombre important des problèmes sociaux. Il s'agit entre autres de :

- protéger les personnes vulnérables, les personnes handicapées, les personnes âgées, les orphelins et autres enfants vulnérables, les PV/VIH ;
- améliorer les conditions de vie de l'enfant et lutter contre les violences faites aux enfants ;
- promouvoir les mécanismes de solidarité et de gestion des catastrophes et les crises humanitaires ;
- améliorer les conditions de vie de la famille ;
- promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes ;
- promouvoir l'entrepreneuriat des femmes.

III. GRANDS DEFIS A RELEVER

L'analyse diagnostique a révélé cinq défis à relever.

- ✓ **L'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes :** Pour relever ce défi, il s'agira de faire la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, la promotion de l'enseignement technique et professionnel à travers la création et le renforcement des centres et écoles de formations techniques et professionnelles (élevage, agriculture...) et la promotion de l'accès aux crédits au profit des jeunes et des femmes.
- ✓ **L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement :** Pour relever ce défi, les actions concerneront l'amélioration de la gestion des déchets à travers la création d'un centre de gestion et de valorisation de déchets dans la commune, la sensibilisation des populations sur la problématique de la gestion des déchets et l'accroissement des investissements pour la mobilisation des ressources en eau souterraines et de surface pour l'AEP.
- ✓ **L'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation :** L'amélioration de l'offre éducative nécessite le renforcement des infrastructures éducatives à travers la construction et l'équipement des écoles, des bibliothèques et les laboratoires au profit des établissements scolaires et le renforcement de l'effectif du personnel enseignant et d'encadrement.
- ✓ **L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :** Les actions seront le développement des périmètres irrigués à travers l'aménagements des bas-fonds au profit des producteurs en mettant un accent particulier sur les femmes, la promotion des cultures de contre saison et des cultures maraîchères, le renforcement des capacités financières, matérielles et techniques des producteurs agro-sylvo-pastoraux et le renforcement des capacités de stockage des producteurs en vue de limiter les pertes post récoltes.
- ✓ **L'amélioration de l'accès aux services de santé :** L'amélioration des indicateurs de santé dans la commune passe par le renforcement des infrastructures sanitaires par la construction et leur équipement, le renforcement de l'offre de soins à travers l'accroissement du personnel de santé et le renforcement de leur capacité, la promotion de bonnes pratiques en matière d'hygiène pour la prévention contre les maladies et la promotion de la santé sexuelle et reproductive à travers des actions de communication et de sensibilisation à l'endroit des jeunes filles et garçons.

IV. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

4.1. Les fondements

Le plan communal de développement (PCD) tire son essence aussi bien au niveau des référentiels de développement internationaux, nationaux que régionaux.

Au niveau international, le PCD s'inspire de l'Agenda 2030.

☛ L'Agenda 2030 des Nations Unies (ou les ODD)

Le PCD se fonde sur les Objectifs de développement durable (ODD). L'accès à l'énergie, à l'emploi et aux services sociaux de base de qualité sont des défis des ODD que le PCD ambitionne atteindre en termes d'objectifs. Au regard de son caractère intégré, la mise en œuvre du plan va favoriser la réalisation de plusieurs ODD. Il contribuera particulièrement à la réalisation de l'ODD 1 : éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde, l'ODD2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, l'ODD3 : : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge l'ODD 4 : garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous et de l'ODD 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Au niveau national, les fondements sur lesquels s'appuie le PCD sont les suivants :

☛ L'Etude nationale prospective « Burkina 2025 »

L'étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 ambitionne de « transformer les déterminants de l'évolution du système burkinabè, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer la qualité de vie ». Le PCD se fonde également sur la vision Burkina 2025, intitulée : "Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale" et se propose de réaliser sa propre vision.

☛ Le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) à l'horizon 2040

La stratégie tire ses fondements du SNADDT qui fixe les options de développement spatial et socio-économique du pays et vise à assurer le développement harmonieux et équitable du territoire national. Le PCD se propose de traduire les orientations déclinées au niveau local en actions de développement.

☛ La Loi 034/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement

Cette loi qui régleme le pilotage et la gestion du développement a pour objet d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques. Il définit le processus de

planification, les horizons temporels des politiques publiques et leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Elle s'applique également à tous les niveaux de planification du développement au Burkina Faso, dont le niveau local. Ainsi, l'élaboration ce PCD ne peut déroger aux dispositions de cette loi.

☛ **Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020**

Outre les politiques sectorielles, la stratégie de communication, la matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants, les pôles de croissance et de compétitivité, le PNDES 2016-2020 est opérationnalisé par le biais des plans locaux de développement. Aussi, le PCD opérationnalisant le PNDES doit s'arrimer à ce dernier.

☛ **Le Code général des collectivités territoriales**

La loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales consacre l'organisation du Burkina Faso en collectivités territoriales, en l'occurrence les régions et les communes. Elle confère à ces collectivités territoriales, le droit d'entreprendre toute action de promotion du développement économique, social, culturel, environnemental et de participer à l'aménagement du territoire. En outre, l'article 91 du CGCT stipule que : « Les collectivités territoriales élaborent et exécutent leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'État. A cet effet, elles bénéficient de l'appui des services compétents de l'État dans les conditions définies par la loi. » Ainsi, le PCD se veut un instrument par lequel le Conseil municipal assume sa responsabilité en matière de promotion du développement économique et social de la commune de Douna.

Au niveau local, le fondement sur lequel s'appuie le PCD est :

☛ **Le plan régional de développement 2018-2022 des Cascades**

Bien qu'il n'existe pas de hiérarchie entre le PRD et le PCD, ce dernier constitue un instrument d'opérationnalisation du PRD. Aussi, un impact plus grand des actions de développement, il y a nécessité qu'il y ait une synergie d'actions des acteurs de mise en œuvre du PRD et du PCD.

4.2. La vision

Sur la base du diagnostic stratégique de la commune, le PCD se donne la vision suivante : « **A l'horizon 2025, la commune de Douna garantit à tous l'accès et la qualité des services sociaux et dynamise les secteurs porteurs pour l'économie en s'appuyant sur une gouvernance locale vertueuse** ».

4.3. Les principes directeurs

Pour faire de sa vision une réalité, la mise en œuvre du PCD de Douna sera guidée par plusieurs principes directeurs. Il s'agit essentiellement (i) du cofinancement et la responsabilisation, (ii) de la participation/inclusion et (iii) la concertation.

☛ Le cofinancement et la responsabilisation

L'exécution du PCD nécessite d'importants moyens financiers, humains et matériels. Ces moyens pourront provenir de l'apport de l'Etat, des partenaires techniques et financiers de la commune, etc. Les populations des villages ou localités concernés par les microprojets doivent apporter une quote-part financière variable d'un partenaire financier à un autre. Ce principe a pour souci de promouvoir une plus grande responsabilisation des bénéficiaires des réalisations dans la commune afin d'en assurer une gestion durable.

☛ La participation/Inclusion

L'approche inclusive est considérée comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins spécifiques des acteurs. De ce fait, l'approche inclusive est privilégiée en impliquant effectivement l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires à toutes les étapes. Il faut donc que tous les acteurs et bénéficiaires connaissent leur rôle et responsabilité et les portent dans les différentes interventions pour une synergie d'action.

☛ La concertation

La concertation est un élément capital pour la coordination des actions qui sont inscrites dans le plan. Elle doit être assurée à travers le cadre de concertation communal qui regroupe l'administration générale, les services techniques, les ONG, les projets et programmes, la société civile et toute structure ou personne dont les compétences sont jugées utiles dans la mise en œuvre du programme. Ce principe devrait créer une synergie d'actions entre les différents acteurs de la commune afin d'assurer une mise en œuvre bien coordonnée des actions de développement.

4.4. L'objectif global et les impacts escomptés

Le plan communal de développement se fixe comme objectif global de « **créer toutes les conditions favorables au développement économique et social de la commune** »

Les impacts escomptés du PCD sont (i) le renforcement de la qualité de la prestation de l'administration communale à travers l'amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne, (ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers le développement du capital humain et (iii) l'émergence d'une économie inclusive et durable basée sur l'amélioration des performances des secteurs productifs.

4.5. Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

Le diagnostic établi a permis de mettre en exergue des défis majeures. En vue de relever ces défis majeures, trois (3) axes stratégiques ont été définis. Il s'agit de : (i) l'amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne ; (ii) le développement du capital humain et (iii) l'amélioration des performances des secteurs productifs

☛ Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne

L'axe 1 vise à promouvoir une bonne gouvernance locale. Il est décliné en quatre (4) objectifs stratégiques à savoir : (i) OS 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie, (ii) OS 1.2 : Améliorer la capacité financière de la commune et le suivi-évaluation du PCD, (iii) OS 1.3 : Renforcer les infrastructures de l'information et de la communication et (iv) OS 1.4 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale.

☛ Axe stratégique 2 : développement du capital humain

Cet axe vise à développer l'ensemble des secteurs sociaux. Cette finalité globale se décline en cinq (5) objectifs stratégiques (OS) qui sont : (i) OS 2.1 : Améliorer la santé et la nutrition des populations, (ii) OS 2.2 : Développer l'éducation et la formation technique et professionnelle, (iii) OS 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, (iv) OS 2.4 : Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat et la protection sociale et (v) OS 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décentes.

☛ Axe stratégique 3 : Amélioration des performances des secteurs productifs

Cet axe vise à développer tous les pans des secteurs de création de richesse dans la commune. Cette finalité globale se décline en cinq (5) Objectifs stratégiques (OS) qui sont : (i) OS 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, (ii) OS 3.2 : Dynamiser les secteurs commercial, industriel et artisanal, (iii) OS 3.3 : Développer les infrastructures routières et de transport, (iv) OS 3.4 : Promouvoir le tourisme, la culture, le sport et les loisirs et (v) OS 3.5 : Assurer la gestion durable des ressources hydriques, naturelles et environnementales.

4.6. La cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales

L'analyse des enjeux de développement de la commune de Douna montre bien que les grands axes retenus pour son développement prennent en compte plusieurs secteurs qui sont aussi contenus dans les orientations régionales, nationales, voire internationales de développement au profit des populations.

Tableau 9 : Cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATEGIQUES DU PRD	AXES STRATEGIQUES DU PNDES	ODD
Axe 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE	OS 1.1 : OS 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie	Axe 1 : promouvoir la bonne gouvernance et la participation citoyenne	Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration	ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
	OS 1.2 : Améliorer la capacité financière de la commune et le suivi-évaluation du PCD			
	OS 1.3 : Renforcer les infrastructures de l'information et de la communication			
	OS 1.4 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale			
Axe 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	OS 2.1 : Améliorer la santé et la nutrition des populations	Axe 2 : Développer le capital humain	Axe 2 : Développer le capital humain	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
	OS 2.2 : Développer l'éducation et la formation technique et professionnelle			ODD 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
	OS 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement			ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
	OS 2.4 : Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat et la protection sociale			ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
	OS 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décents			ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques, fiables, durables et modernes, à un coût abordable
		ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATEGIQUES DU PRD	AXES STRATEGIQUES DU PNDES	ODD
AXE 3 : AMELIORATION DES PERFORMANCES DES SECTEURS PRODUCTIFS	OS 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et dynamiser le secteur industriel et artisanal	Axe 3 : Développer les secteurs de création de richesse	Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	ODD 1 : Eliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde
	OS 3.2 : Dynamiser les secteurs commercial, industriel et artisanal			ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	OS 3.3 : Développer les infrastructures routières et de transport			ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
	OS 3.4 : Promouvoir le tourisme, la culture, le sport et les loisirs			ODD 12 : établir des modes de consommation et de production durables
	OS 3.5 : Assurer la gestion durable des ressources hydriques, naturelles et environnementales.			ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Source : présent plan

4.7. Le plan d'actions quinquennal 2021-2025 du PCD

Au cours des ateliers de diagnostic participatif, un nombre très élevé d'actions ont été proposées et ont fait l'objet de planification. La planification a été faite en tenant compte des normes nationales en vigueur, des compétences du Conseil municipal et des capacités financières de la commune. Ainsi, les actions qui ont été retenues et planifiées pour les cinq (05) ans du PCD sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Plan d'actions quinquennal 2021-2025 du PCD de Douna

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne								7 700	37 100	74 500	8 700	24 450		152 450	72 450	80 000	
Objectif stratégique 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie								6 500	24 250	61 500	8 000	7 250	0	107 500	45 500	62 000	
Effet attendu 1.1.1: la gestion des ressources humaines, matérielles et financières est améliorée								2 000	19 750	57 000	3 500	2 750	-	85 000	23 000	62 000	
Acquérir du matériel et du mobilier de bureau au profit de la mairie	Equipement	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Douna	5 000	5 000	-
Former les CVD, les conseillers municipaux sur le processus d'élaboration et d'exécution d'un budget participatif	Session	2	750	-	1	-	-	1	-	750	-	-	750	Douna	1 500	1 500	-
Acquérir du matériel et consommables informatiques	Acquisition	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Douna	5 000	5 000	-
Acquérir du matériel roulant à deux roues	Moto	2	1 500	-	1	-	1	-	-	1 500	-	1 500	-	Douna	3 000	3 000	-
Acquérir un véhicule 4x4 au profit de la mairie	Véhicule 4x4	1	25 000	-	-	1	-	-	-	-	25 000	-	-	Douna	25 000	5 000	20 000
Recruter du personnel au profit de la mairie	Agent	PM	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Construire la clôture de la Mairie	Clôture	1	15 000	-	-	1	-	-	-	-	15 000	-	-	Douna	15 000	-	15 000
Construire les bâtiments administratifs des services de l'environnement et de l'élevage	Bâtiment	1	15 000	-	1	1	-	-	-	15 000	15 000	-	-	Douna	30 000	3 000	27 000
Former les conseillers municipaux sur la décentralisation	Session	1	500	-	1	-	-	-	-	500	-	-	-	Douna	500	500	-
Effet attendu 1.1.2 : La concertation et la participation citoyenne sont renforcés								4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	-	22 500	22 500	-	
Assurer la tenue des sessions du cadre de concertation communal (CCCo)	Session	15	400	3	3	3	3	3	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	Douna	6 000	6 000	-
Assurer la tenue des sessions du conseil municipal	Session	20	750	4	4	4	4	4	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	Douna	15 000	15 000	-
Organiser des journées de redevabilité et de la participation citoyenne	Assises	5	300	1	1	1	1	1	300	300	300	300	300	Douna	1 500	1 500	-
Objectif stratégique 1.2 : Améliorer la capacité financière de la commune et le suivi-évaluation du PCD								1 000	9 250	2 500	500	12 000	-	25 250	18 250	7 000	
Effet attendu 1.2.1: Les ressources financières sont accrues								200	8 450	1 200	200	200		10 250	3 250	7 000	
Réaliser des sessions de sensibilisation sur le civisme fiscal	Session	5	200	1	1	1	1	1	200	200	200	200	200	Commune	1 000	1 000	-
Elaborer et mettre à jour le fichier du contribuable	Fichier	1	500	-	1	-	-	-	-	500	-	-	-	Commune	500	500	-
Former les Conseillers et les CVD en techniques de négociation et de recherche de financement	Session	1	750	-	1	-	-	-	-	750	-	-	-	Commune	750	750	-
Construire des fourrières	Fourrière	3	1 000	-	2	1	-	-	-	2 000	1 000	-	-	Manena, Golona	3 000	1 000	2 000

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commun e et bénéficiai res	A rechercher : PTF et Etat
Organiser un forum communal sur le financement du PCD	Forum	1	5 000	-	1	-	-	-	-	5 000	-	-	-	Douna	5 000	-	5 000
Effet attendu 1.2.2: Les plans communaux de développement sont élaborés, suivis et évalués									800	800	1 300	300	11 800	-	15 000	15 000	-
Organiser un atelier de mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation du plan	Atelier	1	500	1	-	-	-	-	500	-	-	-	-	Douna	500	500	-
Assurer le fonctionnement du dispositif de suivi évaluation du plan	Appui	5	300	1	1	1	1	1	300	300	300	300	300	Douna	1 500	1 500	-
Former les conseillers sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCD	Session	2	500	-	1	-	-	1	-	500	-	-	500	Douna	1 000	1 000	-
Evaluer la mise en œuvre du PCD 2021-2025	Rapport d'évaluation	2	1 000	-	-	1	-	1	-	-	1 000	-	1 000	Commune	2 000	2 000	-
Elaborer le PCD 2026-2030 de Douna	PCD	1	10 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	Commune	10 000	10 000	-
Objectif stratégique 1.3 : Renforcer les infrastructures de l'information et de la communication									200	2 500	-	-	-	-	2 700	700	2 000
Effet attendu 1.3.1 : l'accès des citoyens à l'information est amélioré									200	2 500	-	-	-	-	2 700	700	2 000
Créer une chaîne de radio communale	Radio	1	PM						-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Elaborer un plan de communication	Plan	1	2 000	-	1	-	-	-	-	2 000	-	-	-	Commune	2 000	-	2 000
Faire un plaidoyer pour l'amélioration de la couverture téléphonique, radio et télévision	Plaidoyer	2	200	1	1	-	-	-	200	200	-	-	-	Commune	400	400	-
Former les CVD et les Conseillers en techniques de communication	Session	1	300	-	1	-	-	-	-	300	-	-	-	Douna	300	300	-
Objectif stratégique 1.4: Promouvoir la paix et la cohésion sociale									-	1 100	10 500	200	5 200	-	17 000	8 000	9 000
Effet attendu 1.4.1: le civisme, la sécurité et droits humains sont promus									-	300	10 300	-	-	-	10 600	5 600	5 000
Organiser des sessions de sensibilisation sur le civisme et la cohésion sociale	Session	2	300	-	1	1	-	-	-	300	300	-	-	Commune	600	600	-
Appuyer à la construction du siège des services de la police	Appui	1	10 000	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	Douna	10 000	5 000	5 000
Effet attendu 1.4.2: la gestion foncière, la prévention et le règlement des conflits sont améliorées									-	800	200	200	5 200	-	6 400	2 400	4 000
Renforcer les capacités des commissions foncières villageoises et des commissions de réconciliation	Session	2	300	-	2	-	-	-	-	600	-	-	-	Douna	600	600	-
Organiser des campagnes de sensibilisation sur les conflits agriculteurs-éleveurs	Campagne	4	200	-	1	1	1	1	-	200	200	200	200	Commune	800	800	-
Elaborer une charte foncière locale	Charte	1	5 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	5 000	Commune	5 000	1 000	4 000
Axe stratégique 2 : développement du capital humain									113 950	237 050	243 200	229 600	227 500	-	1 051 300	163 600	887 700

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commun e et bénéficiai res	A rechercher : PTF et Etat
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer la santé et la nutrition des populations								2 600	9 600	24 100	34 400	22 400		93 100	26 850	66 250	
Effet attendu 2.1.1 : L'accès aux services de santé est amélioré								2 350	9 350	23 850	24 150	22 150		81 850	25 350	56 500	
Acquérir des kits médicaux au profit des centres de santé	Lot	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	CSPS	5 000	5 000	-
Acquérir des matériels bio médicaux au profit des centres de santé	Lot	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	CSPS	5 000	5 000	-
Construire des CSPS	CSPS	1	PM	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	Monsona, Tasona, Galona	-		-
Construire des centres médicaux	CM	1	PM					1	-	-	-	-	-				
Réhabiliter des CSPS	CSPS	1	5 000	-	-	1	-	-	-	-	5 000	-	-	CSPS	5 000	3 000	2 000
Construire un dépôt MEG à Douna	Dépôt	1	5 000	-	1	-	-	-	-	5 000	-	-	-	Douna	5 000	1 000	4 000
Construire des incinérateurs	Incinérateur	2	2 000	-	-	1	1	-	-	-	2 000	2 000	-	CSPS	4 000	2 000	2 000
Réaliser des campagnes de sensibilisations sur le VIH/Sida	Séance	2	300	-	-	-	1	1	-	-	-	300	300	Commune	600	600	-
Normaliser les dépôts pharmaceutiques	Dépôt	1	2 000	-	1	-	-	-	-	2 000	-	-	-	Commune	2 000	1 000	1 000
Construire des salles de mise en observation	Salles	2	5 000	-	-	-	1	1	-	-	-	5 000	5 000	Commune	10 000	1 000	9 000
Acquérir des lits d'hospitalisation	Lit	15	200	-	-	5	5	5	-	-	1 000	1 000	1 000	Commune	3 000	1 000	2 000
Acquérir des kits solaires pour l'électrification des CSPS	Kits solaires	3	1 000	-	-	1	1	1	-	-	1 000	1 000	1 000	CSPS	3 000	1 000	2 000
Appuyer la lutte contre la Covid19	Appui	5	100	1	1	1	1	1	100	100	100	100	100	Commune	500	500	-
Organiser des séances de sensibilisation sur le planning familiale	Séance	5	250	1	1	1	1	1	250	250	250	250	250	Commune	1 250	500	750
Construire des forages institutionnels	Forage	3	7 500	-	-	1	1	1	-	-	7 500	7 500	7 500	CSPS	22 500	2 250	20 250
Construire des latrines institutionnelles	Latrine	3	5 000	-	-	1	1	1	-	-	5 000	5 000	5 000	CSPS	15 000	1 500	13 500
Effet Attendu 2.1.2. : l'état nutritionnel de la population est amélioré								250	250	250	10 250	250		11 250	1 500	9 750	
Construire un centre de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN)	CREN	1	10 000	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	Douna	10 000	1 000	9 000
Sensibiliser les populations sur la nutrition	Séance	5	250	1	1	1	1	1	250	250	250	250	250	Commune	1 250	500	750
Objectif stratégique 2.2: développer l'éducation et assurer la formation technique et professionnelle								87 500	173 500	192 500	168 500	176 000	-	798 000	94 800	703 200	
Effet Attendu 2.2.1 : l'accès à une éducation de qualité est amélioré								87 500	173 500	174 000	168 500	168 500		772 000	90 300	681 700	
Construire des centres d'éveil et d'éducation préscolaire	CEEP	1	25 000	-	-	1	-	-	-	-	25 000	-	-	Douna	25 000	2 500	22 500

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement		
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Communauté et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat	
Equiper des centres d'éveil et d'éducation préscolaire	Equipement	1	5 000	-	-	-	1	-	-	-	-	-	5 000	-	Douna	5 000	1 500	3 500
Organiser un stage de recyclage des enseignants	Session	2	2 000	-	1	-	1	-	-	2 000	-	2 000	-	Douna	4 000	4 000	-	
Organiser des concours de l'excellence	Concours	5	2 000	1	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Douna	10 000	1 000	9 000	
Construire le bâtiment administratif du CEG de Douna	Bâtiment	1	10 000	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	-	CEG de Douna	10 000	5 000	5 000	
Construire le bâtiment administratif de la CEB de Douna	Bâtiment	1	10 000	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	CEB de Douna	10 000	5 000	5 000	
Construire des écoles	Ecole à 3 classes	1	25 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	25 000	Commune	25 000	2 500	22 500	
Normaliser des écoles	Ecole	4	25 000	-	1	1	1	1	-	25 000	25 000	25 000	25 000	Sabaribougou, Niofila Halana, Djorono	100 000	10 000	90 000	
Construire des salles de classe au primaire, post-primaire et secondaire	Salles de classe	15	7 500	3	3	3	3	3	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	Commune	112 500	12 000	100 500	
Réhabiliter des salles de classe	Salle de classe	10	2 000	2	2	2	2	2	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Commune	20 000	2 000	18 000	
Construire des logements d'enseignant	Logement	2	7 000	-	-	-	1	1	-	-	-	7 000	7 000	Tasona	14 000	2 000	12 000	
Octroyer des fournitures scolaires aux écoles	Lot de fourniture	5	5 000	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Commune	25 000	1 250	23 750	
Mettre en place des cantines scolaires	Mise en place	5	15 000	1	1	1	1	1	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	Commune	75 000	7 500	67 500	
Construire des bibliothèques	Bibliothèque	1	10 000	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	Douna	10 000	1 000	9 000	
Construire des laboratoires	Laboratoire	1	10 000	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	-	Douna	10 000	1 000	9 000	
Construire des forages institutionnels dans les écoles, les CEG et lycée	Forages	5	7 500	-	1	1	1	2	-	7 500	7 500	7 500	15 000	Commune	37 500	3 750	33 750	
Réhabiliter des forages institutionnels	Forages	2	1 500	-	-	1	-	1	-	-	1 500	-	1 500	Commune	3 000	1 000	2 000	
Construire des latrines institutionnelles	Bloc de 3 latrines	5	5 000	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Commune	25 000	2 500	22 500	
Réhabiliter des latrines institutionnelles	Bloc de latrines	5	1 000	2	2	2	2	2	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	1 000	9 000	
Construire des lycées	Lycée	1	PM	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	Monsona	-	-	-	
Construire des CEG	CEG	1	PM	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	Golona	-	-	-	
Normaliser des CEG	CEG	2	24 000	-	1	-	1	-	-	24 000	-	24 000	-		48 000	4 800	43 200	
Construire les clôtures des établissements scolaires	Clôture	10	15 000	2	2	2	2	2	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	Commune	150 000	15 000	135 000	
Doter l'encadrement en moyens roulants	Moto	2	1 500	-	-	-	2	-	-	-	-	3 000	-	Commune	3 000	1 500	1 500	
Acquérir des tables-bancs	Tables-bancs	250	40	50	50	50	50	50	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	1 000	9 000	

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Electrifier des salles de classes à travers des kits solaires	Kits solaires	20	1 500	-	5	5	5	5	-	7 500	7 500	7 500	7 500	Commune	30 000	1 500	28 500
Effet Attendu 2.2.1 : l'accès à une formation technique et professionnelle est assuré									-	-	18 500	-	7 500		26 000	4 500	21 500
Construire des Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF)	CPAF	2	7 500	-	-	1	-	1	-	-	7 500	-	7 500	Commune	15 000	1 500	13 500
Appuyer les initiatives de création de centre de formation technique et professionnelle	Appui	1	1 000			1	-	-	-	-	1 000	-	-	Commune	1 000	500	500
Construire des centres d'éducation de base non formel (CEBNF)	CEBNF	1	7 500			1	-	-	-	-	7 500	-	-	Commune	7 500	1 500	6 000
Equiper les centres d'éducation de base non formel (CEBNF)	Equipement	1	2 500			1	-	-	-	-	2 500	-	0	Commune	2 500	1 000	1 500
Objectif stratégique 2.3: Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement									18 750	46 250	11 750	7 750	12 750		97 250	27 000	70 250
Effet attendu 2.3.1 : L'accès à l'eau potable s'est amélioré									15 000	37 500	1 000	2 000	2 000		57 500	20 250	37 250
Réaliser des forages	Forages	5	7 500	2	3	-	-	-	15 000	22 500	-	-	-	Commune	37 500	18 750	18 750
Réhabiliter des forages	Forages	5	1 000	-	-	1	2	2	-	-	1 000	2 000	2 000	Commune	5 000	1 500	3 500
Réaliser des forages communautaires avec un système de pompage solaire	Forages	1	15 000	-	1	-	-	-	-	15 000	-	-	-	Kouéna	15 000	-	15 000
Réaliser des AEPS	AEPS	2	PM	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	Monsona	-	-	-
Réaliser des extensions de réseau d'AEPS	Extension	3	PM	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Effet attendu 2.3.2 : L'accès à l'assainissement s'est amélioré									3 750	8 750	10 750	5 750	10 750		39 750	6 750	33 000
Construire des latrines familiales	Latrine familiale	250	75	50	50	50	50	50	3750	3750	3750	3750	3750	Commune	18 750	3 750	15 000
Acquérir un camion benne à ordures	Camion-benne	1	PM	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Créer un dépotoir public	Dépotoir	1	PM	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Construire des latrines publiques	Bloc de latrines	3	5 000	-	1	1	-	1	-	5 000	5 000	-	5 000	Douna	15 000	1 500	13 500
Construire des bacs à ordures	Bac à ordures	6	1 000	-	-	2	2	2	-	-	2 000	2 000	2 000	Douna	6 000	1 500	4 500
Construire des centres de collecte, de traitement et de valorisation des déchets	Centre	1	PM	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Objectif stratégique 2.4: Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat et la protection sociale									5 100	5 100	5 850	5 850	5 850	-	27 750	9 500	18 250
Effet attendu 2.4.1 : La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes et les femmes									4 500	4 500	5 250	5 250	5 250		24 750	8 500	16 250
Faciliter l'accès aux micro crédits	Dossier de crédit	50	200	10	10	10	10	10	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	1 000	9 000

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Former des groupements de jeunes et de femmes sur l'entreprenariat	Session	3	750	0	0	1	1	1	-	-	750	750	750	Commune	2 250	1 000	1 250
Appuyer en kits d'installation des jeunes et des femmes formés aux métiers	Kit	50	200	10	10	10	10	10	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	5 000	5 000
Soutenir le développement des AGR au profit des femmes	Appui	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	1 500	1 000
Effet attendu 2.4.2 : la protection et la promotion des groupes socio-spécifiques et vulnérables sont assurées									600	600	600	600	600		3 000	1 000	2 000
Appuyer la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables	Appui	5	300	1	1	1	1	1	300	300	300	300	300	Commune	1 500	500	1 000
Appuyer la promotion et la protection des groupes socio-spécifiques	Appui	5	300	1	1	1	1	1	300	300	300	300	300	Commune	1 500	500	1 000
Objectif stratégique 2.5: Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décentes									-	2 600	9 000	13 100	10 500	-	35 200	5 450	29 750
Effet attendu 2.5.1 : l'accès aux ressources énergétiques est amélioré									-	2 600	4 000	8 100	5 500		20 200	3 950	16 250
Faire des plaidoyers pour l'électrification des localités	Plaidoyer	2	100	-	1	-	1	-	-	100	-	100	-	Commune	200	200	-
Implanter des moulins	Moulins	5	2 500	-	1	1	2	1	-	2 500	2 500	5 000	2 500	Commune	12 500	1 250	11 250
Acquérir des panneaux solaires pour l'éclairage public	Panneau solaire	5	1 500	-	-	1	2	2	-	-	1 500	3 000	3 000	Douna	7 500	2 500	5 000
Effet attendu 2.5.2 : l'accès à des logements décentes est assuré									-	-	5 000	5 000	5 000	0	15 000	1 500	13 500
Réaliser des lotissements	Lotissement	1	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Assister des ménages vulnérables dans l'auto-construction	Bénéficiaire	150	100	-	-	50	50	50	-	-	5 000	5 000	5 000	Commune	15 000	1 500	13 500
Axe stratégique 3 : Dynamisation des économies locales									185 350	64 750	238 450	88 950	106 150		683 650	89 400	594 250
Objectif stratégique 3.1: Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques									26 100	36 100	93 600	40 100	49 100		245 000	40 500	204 500
Effet attendu 3.1.1 : la sécurité alimentaire est assurée									26 100	36 100	93 600	40 100	49 100		245 000	40 500	204 500
Aménager des bas-fonds	Ha	25	2 000	5	5	5	5	5	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Gnoutchali	50 000	5 000	45 000
Réhabiliter des bas-fonds	Nombre	5	2 000	1	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	1 000	9 000
Aménager des périmètres irrigués	Ha	25	2 000	5	5	5	5	5	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Commune	50 000	5 000	45 000
Aménager des sites maraichers	Sites	5	2 000	1	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Monsona	10 000	1 000	9 000
Former les producteurs en techniques CES/DRS	Session	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	1 500	1 000
Acquérir des tracteurs au profit des producteurs	Tracteurs	1	15 000	-	-	1	-	-	-	-	15 000	-	-	Commune	15 000	5 000	10 000
Acquérir des charrues au profit des producteurs	Charrue	100	20	20	20	20	20	20	400	400	400	400	400	Commune	2 000	1 000	1 000

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Soutenir l'acquisition des semences améliorées	Appui	5	200	1	1	1	1	1	200	200	200	200	200	Commune	1 000	500	500
Réaliser des débarcadères	Débarcadères	1	PM	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Créer un centre de concertation des organisations paysannes	Centre	1	10 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	Douna	10 000	1 000	9 000
Acquérir des batteuses	Batteuse	5	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Construire des magasins de stockage	Magasin	2	10 000	-	1	-	1	-	-	10 000	-	10 000	-	Commune	20 000	-	20 000
Réaliser des forages pastoraux	Forage pastoral	3	4 000	-	-	1	1	1	-	-	4 000	4 000	4 000	Commune	12 000	2 000	10 000
Réaliser des pistes à bétail	km	25	200	5	5	5	5	5	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	2 000	3 000
Construire des centres d'élevage	Centre	2	PM	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Construire des parcs de vaccination	Parcs	2	9 000	-	-	1	-	1	-	-	9 000	-	9 000	Commune	18 000	2 000	16 000
Réhabiliter des parcs de vaccination	Parcs	1	2 000	-	-	1	-	-	-	-	2 000	-	-	Commune	2 000	1 000	1 000
Former et équiper des producteurs semenciers	Producteur	10	750	-	-	10	-	-	-	-	7 500	-	-	Commune	7 500	2 500	5 000
Former et équiper les producteurs avicoles	Producteur	20	750	-	-	10	-	-	-	-	7 500	-	-	Commune	7 500	2 500	5 000
Former et équiper les producteurs en matériels d'apiculture	Producteur	20	750	-	-	10	-	-	-	-	7 500	-	-	Commune	7 500	2 500	5 000
Former et équiper des producteurs en matériels d'élevage et agricoles	Producteur	20	750	-	-	10	-	-	-	-	7 500	-	-	Commune	7 500	2 500	5 000
Former et équiper les producteurs en matériels de pisciculture	Producteur	20	750	-	-	10	-	-	-	-	7 500	-	-	Commune	7 500	2 500	5 000
Créer une unité de production d'alevin	Unité	1	PM	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Créer une unité de production d'aliments-poissons	Unité	1	PM	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Réaliser des aires de séchages	Aire	3	PM	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Objectif stratégique 3.2: Dynamiser les secteurs commercial, industriel et artisanal									150 300	10 300	14 700	32 300	16 700		224 300	20 300	204 000
Effet attendu 3.2.1 : l'activité commerciale s'est accrue									150 000	10 000	14 400	30 000	14 400	-	218 800	17 800	201 000
Construire un marché	Marché	1	150 000	1	-	-	-	-	150 000	-	-	-	-	Douna	150 000	-	150 000
Construire des hangars de marchés	Hangars	2	4 400	-	-	1	-	1	-	-	4 400	-	4 400	Douna	8 800	8 800	-
Construire des boutiques de rue	Boutique de rue	20	2 000	-	5	5	5	5	-	10 000	10 000	10 000	10 000	Douna	40 000	4 000	36 000
Construire des marchés à bétail	Marché à bétail	1	20 000	-	-	-	1	-	-	-	-	20 000	-	Douna	20 000	5 000	15 000
Construire un comptoir commercial	Comptoir	1	PM	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Effet attendu 3.2.2 : le secteur industriel et artisanal est dynamique								300	300	300	2 300	2 300		5 500	2 500	3 000	
Organiser des foires communales	Foire	2	2 000	-	-	-	1	1	-	-	-	2 000	2 000	Douna	4 000	1 500	2 500
Appuyer les actions en faveur du développement de l'artisanat	Appui	5	300	1	1	1	1	1	300	300	300	300	300	Commune	1 500	1 000	500
Objectif stratégique 3.3: développer les infrastructures routières et transport								-	2 000	117 000	-	2 000	-	121 000	1 000	120 000	
Effet attendu 3.3.1 : l'accès aux zones rurales est amélioré								-	2 000	1 000	-	2 000	-	5 000	1 000	4 000	
Aménager des pistes rurales	Km	50	PM	-	10	10	10	20	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Réhabiliter des pistes rurales	Km	50	PM	-	10	10	10	20	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Réaliser des ouvrages de franchissement (ponts, radiers, etc.)	Ponts	5	1 000	-	2	1	-	2	-	2 000	1 000	-	2 000	Commune	5 000	1 000	4 000
Effet attendu 3.3.2 : l'accès aux infrastructures de transport et la mobilité urbaine sont améliorées								-	-	116 000	-	-	-	116 000	-	116 000	
Réaliser des travaux d'ouverture de route	Travail d'ouverture	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Réaliser des travaux de réhabilitation de route	Travail d'ouverture	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Construire une gare routière	Gare routière	1	116 000	-	-	1	-	-	-	-	116 000	-	-	Douna	116 000	-	116 000
Objectif stratégique 3.4: Promouvoir le tourisme, la culture, le sport et les loisirs								6 200	11 600	8 600	13 800	33 800	-	74 000	18 500	55 500	
Effet attendu 3.4.1 : l'activité touristique et culturelle s'est améliorée								1 000	6 000	3 000	3 000	16 000	-	29 000	6 000	23 000	
Appuyer les actions de promotion du tourisme	Appui	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	1 000	1 500
Aménager des sites touristiques	Site	2	2 000	-	-	1	1	-	-	-	2 000	2 000	-	Commune	4 000	1 500	2 500
Construire un centre d'accueil aux cavernes	Centre	1	5 000	-	1	-	-	-	-	5 000	-	-	-	Cavernes	5 000	1 000	4 000
Appuyer les actions de protection et de valorisation du patrimoine culturel	Appui	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	1 000	1 500
Construire la maison de la femme	Centre	1	15 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	15 000	Douna	15 000	1 500	13 500
Effet attendu 3.4.2 : la pratique des sports et loisirs est accentuée								5 200	5 600	5 600	10 800	17 800	-	45 000	12 500	32 500	
Aménager des terrains de sport	Terrain	10	200	-	2	2	3	3	-	400	400	600	600	2 000	1 500	500	2 000
Construire des maisons des jeunes	Centre	1	10 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	10 000	2 000	8 000	10 000
Equiper des maisons des jeunes	Centre	1	2 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2 000	2 000	2 000	-	2 000
Réhabiliter la maison des jeunes de Douna	Centre	1	5 000	-	-	-	1	-	-	-	-	5 000	-	Douna	5 000	1 000	4 000

Actions	Unité	Qté	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Cout total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Acquérir des équipements de sport	Equipement	5	200	1	1	1	1	1	200	200	200	200	200	Commune	1 000	1 000	-
Organiser des compétitions sportives	Compétition	5	5 000	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Douna	25 000	5 000	20 000
Construire un plateau omnisport	Plateau	1	PM	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	Douna	-	-	-
Objectif stratégique 3.5: Assurer la gestion durable des ressources hydriques, naturelles et environnementales									2 750	4 750	4 550	2 750	4 550		19 350	9 100	10 250
Effet attendu 3.5.1 : La gestion durable des ressources en eau est assurée									1 500	1 500	1 500	1 500	1 500		7 500	3 000	4 500
Protéger les berges des cours d'eau	Appui	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	1 000	4 000
Réaliser des drainages des eaux de la marres aux hippopotames	Appui	1	PM	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Appuyer les actions de lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques	Appui	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	2 000	500
Effet attendu 3.5.2 : Les ressources environnementales et naturelles sont gérées durablement									1 250	3 250	3 050	1 250	3 050		11 850	6 100	5 750
Réaliser des reboisements	Reboisement	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	2 000	3 000
Créer une pépinière communale ;	Pépinière	1	2 000	-	1	-	-	-	-	2 000	-	-	-	Douna	2 000	2 000	-
Sensibiliser la population sur la préservation de l'environnement	Séance de sensibilisation	5	250	1	1	1	1	1	250	250	250	250	250	Commune	1 250	500	750
Mener des actions en vue de réduire les conflits homme-faune	Séance de sensibilisation	2	300	-	-	1	-	1	-	-	300	-	300	Commune	600	600	-
Réaliser des sessions de formation en éducation environnementale	Session	2	750	-	-	1	-	1	-	-	750	-	750	Commune	1 500	500	1 000
Former les groupements sur la valorisation des PFNL	Session	2	750	-	-	1	-	1	-	-	750	-	750	Commune	1 500	500	1 000
TOTAL GENERAL									307 000	338 900	556 150	327 250	358 100		1 887 400	325 450	1 561 950

Source : présent plan

V. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION

La bonne mise en œuvre du plan communal de développement nécessite la mise en place de mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement.

5.1. Le mécanisme de mise en œuvre

Le mécanisme de mise en œuvre du présent plan stratégique comprend les instruments et les acteurs.

5.1.1. Les instruments

L'opérationnalisation du PCD de Douana sera faite à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan annuel d'investissement (PAI) et d'un plan de communication. En effet, pour une mise en œuvre réussie et pour plus de visibilité des projets du PCD, tous les acteurs du développement communal doivent se l'approprier. C'est pourquoi, une stratégie de communication sur le PCD sera élaborée et mise en œuvre. Elle devrait faciliter la mobilisation des ressources auprès de partenaires techniques et financiers.

5.1.2. Les acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du PCD requiert une synergie d'actions entre les acteurs de développement. Pour garantir une mise en œuvre efficiente des actions, les acteurs doivent mettre en place une bonne organisation.

☛ L'Etat et les services techniques

L'État va assumer ses fonctions régaliennes en créant les conditions favorables aux activités des acteurs au développement. Il veillera surtout à garantir la sécurité et la stabilité sociopolitique sur tout le territoire national ; gage d'une mise en œuvre optimum des projets de développement du PCD. Les services techniques vont appuyer et contrôler techniquement la mise en œuvre des actions et accompagner les communautés à élaborer les microprojets dans leur domaine d'activités respectif.

☛ Le Conseil municipal

Le Conseil municipal est le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre du plan et sera chargé de coordonner l'exécution des actions. Le Conseil municipal veillera à la mise en œuvre des actions conformément à la programmation physique et financière du PCD. En outre, il devra accompagner l'organe exécutif dans la promotion du PCD auprès des partenaires.

☛ Les Partenaires techniques et financiers

Les partenaires au développement devront apporter leur concours technique et financier à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du plan.

☛ Les populations bénéficiaires

Les populations doivent s'impliquer dans sa mise en œuvre à travers les contributions tant physiques que financières pour la réalisation des microprojets retenus. Elles assurent également le suivi de la mise en œuvre des projets dont elles sont bénéficiaires.

☛ Le secteur privé

Le secteur privé jouera un rôle important dans la production, la transformation, la commercialisation des produits locaux et la création d'emplois. Les acteurs du privé sont les fournisseurs de biens et services ou des entreprises, pouvant passer des contrats de prestation

de services avec la commune, la fourniture des biens et services ou la réalisation de certains projets prévus dans le PCD. Ils participeront aux cadres de concertation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du plan.

☛ **Les autorités coutumières**

Les autorités coutumières restent incontournables dans la résolution des questions locales liées à la gestion des ressources naturelles notamment le foncier et participent à la mobilisation des populations. De même, elles constituent des structures consultatives en matière sociale et culturelle.

☛ **La société civile**

Représentée par les associations, les ONG, les syndicats etc., la société civile a pour rôle de conduire des actions de promotion de la gouvernance locale et de la participation citoyenne. En outre, l'implication de la société civile portera sur la participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PCD, au financement, à la formation, à l'appui-conseil des différents acteurs et la cogestion des entreprises (participation au Conseil d'administration ou comité de gestion).

5.2. La stratégie de mobilisation des ressources financières

Le Conseil municipal, avec l'appui du Comité technique se chargera de la mobilisation des ressources financières. Les principales activités de mobilisation de ces ressources sont :

- ☛ l'élaboration des conventions ou protocoles de financement ;
- ☛ l'élaboration de dossiers de projets ;
- ☛ l'évaluation des ressources budgétaires (recettes fiscales, fonds de concours de l'Etat, etc.) de la commune ;
- ☛ l'élaboration d'un répertoire des partenaires financiers potentiels ;
- ☛ l'organisation d'un forum communal sur le financement du PCD ;
- ☛ l'organisation d'une tournée de promotion du PCD ;
- ☛ la négociation de crédits.

5.3. Le cadre organisationnel

Le Conseil municipal assure la coordination des actions du PCD. Il définit les grandes orientations en matière de développement communal, discute et adopte le Plan communal de développement et contrôle son exécution. A cet effet, des organes seront mis en place. Il s'agit d'un comité de pilotage et un comité technique de suivi et d'évaluation.

5.3.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du PCD regroupera des représentants de services techniques, des conseillers municipaux, du secteur privé, de la société civile et des projets et programmes intervenant dans la commune, sous la présidence du Maire. Il aura pour missions (i) de superviser la mise en œuvre globale du plan, à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, (ii) de donner les directives nécessaires à la mise en œuvre cohérente du plan, (iii) de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation du PCD. Le comité est mis en place par arrêté du Maire qui fixe la composition et le fonctionnement.

5.3.2. Le comité technique de suivi et d'évaluation

Pour l'opérationnalisation du plan, il sera mis en place un comité technique chargé du suivi évaluation du plan. Il aura entre autres tâches de :

- produire les programmes et rapports annuels d'activités à l'attention du comité de pilotage ;
- produire les budgets et les rapports financiers ainsi que les difficultés rencontrées à l'attention du comité de pilotage ;
- définir et de suivre les indicateurs de suivi-évaluation ;
- organiser la collecte et le traitement de données sur l'exécution des activités ;
- entreprendre des activités de recherche de financements et de partenariat ;
- proposer des activités de mobilisation permanente des acteurs dans la mise en œuvre du plan ;
- faire des propositions de correction au comité de pilotage pour l'amélioration des résultats ;
- mettre en œuvre toute tâche qui lui sera confiée par le comité de pilotage.

Le comité technique disposera d'un secrétariat permanent au sein de la mairie. Sa composition et ses modalités de fonctionnement seront définies par arrêté du Maire, après approbation du comité de pilotage.

En outre, le Cadre de concertation communal (CCCo) sera consulté. En effet, le CCCo est une structure consultative regroupant les acteurs de développement présents et/ou intervenant au niveau communal. Il a pour vocation d'être un espace de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'une synergie d'actions et d'harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement de la commune.

5.4. Le suivi et l'évaluation

5.4.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PCD comprendra deux (2) composantes à savoir une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation. Le Conseil municipal veillera à la mise en place des composantes par arrêté du Maire.

La composante technique de suivi visera à la collecte et à l'analyse des données afin de fournir des éléments d'appréciation sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions, les objectifs atteints, le suivi de l'exécution financière des actions. La composante technique d'évaluation procédera à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale.

5.4.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation du PCD sont placés sous la responsabilité du comité de pilotage. A cet effet, il sera développé des outils tels le cadre logique (annexe 1), le cadre de mesure de performance, les plans annuels d'investissement (PAI), les fiches de suivi périodique, les

rapports d'évaluation. En phase avec ces outils, des rapports de mise en œuvre des activités seront produits.

5.5. Le plan de financement

Le coût global de la mise en œuvre du PCD 2021-2025 de Douna s'élève à 1,88 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 377 millions de F CFA. Le PCD sera financé à hauteur de 17,24% du coût total par les ressources propres. Il se dégage donc un besoin de financement de 1,5 milliards de francs CFA, soit 82,76% du coût total du plan.

Tableau 11 : Schéma de financement

Axe	Programmation financière (X 1000 F CFA)					Coût total (X 1000 F CFA)	%	Sources de financement	
	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Axe 1	7 700	37 100	74 500	8 700	24 450	152 450	8,08	72 450	80 000
Axe 2	113 950	237 050	243 200	229 600	227 500	1 051 300	55,70	163 600	887 700
Axe 3	185 350	64 750	238 450	88 950	106 150	683 650	36,22	89 400	594 250
Total	307 000	338 900	556 150	327 250	358 100	1 887 400	100	325 450	1 561 950
%	16,27	17,96	29,47	17,34	18,97			17,24	82,76

Source : Présent plan

5.6. Les hypothèses et l'analyse des risques

Les hypothèses désignent les conditions nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés. Elles incluent des conditions pour que les résultats se réalisent comme prévus.

Un risque est un évènement non désirable, plus ou moins prévisible, dont les conséquences sont susceptibles de porter préjudice au déroulement de l'activité d'une organisation ou d'une initiative, à l'atteinte de ses résultats et à sa pérennité. Ce qui caractérise un risque, c'est à la fois, l'incertitude et la menace.

Les principaux risques qui pourraient entraver la mise en œuvre du PCD sont de six ordres : (i) le risque lié aux troubles sociopolitiques, (ii) le risque lié à la faible adhésion des acteurs, (iii) le risque d'une faible mobilisation des ressources financières, (iv) le risque lié aux aléas climatiques.

5.6.1. Le risque lié à l'insécurité et aux troubles sociopolitiques

La sécurité et la stabilité sociopolitique sont un gage d'un développement économique et social. Lorsque cette sécurité et stabilité font défaut, cet état de fait décourage l'investissement. C'est pourquoi, des efforts doivent être déployés au quotidien afin de garantir la sécurité et la stabilité pour un développement harmonieux et durable du territoire communal. En effet, l'accentuation de la lutte contre le terrorisme et la promotion d'un environnement sociopolitique apaisé s'avèrent nécessaires.

5.6.2. Le risque lié à la faible adhésion des acteurs

En tant que document d'orientation du développement communal à moyen terme, le PCD devra rencontrer l'adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de développement de la commune. Certes l'approche de son élaboration a été participative, mais les chances de

réussite de sa mise en œuvre des différentes actions tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux.

Pour ce faire, il doit être prévu la mise en place d'un dispositif organisationnel approprié axé sur l'approche participative et inclusive de tous les acteurs, le recours au partenariat.

5.6.3. Le risque lié à la faible mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre du PCD prévoit la mobilisation d'un milliard huit-cent-quatre-vingt-sept millions quatre cent mille (1 887 400 000) F CFA pour les cinq (5) ans. Cela implique un effort substantiel au niveau des autorités communales, dans un contexte où le niveau de mobilisation des recettes fiscales et budgétaires ordinaires de la commune ne permet pas de réaliser de grands investissements. En outre, l'incivisme fiscal constitue un frein au recouvrement efficace des recettes dans la commune dominée par le secteur informel. Ces difficultés de mobilisation des ressources pourraient entraver la réalisation des actions prévues par le PCD.

Pour faire face à ces risques, quatre sources de financement devront être explorées : l'utilisation efficiente des ressources transférées par l'Etat, la mobilisation optimale des ressources propres de la commune, la contribution des structures privées dans le cadre du partenariat public-privé et l'appui des Partenaires techniques et financiers.

5.6.4. Le risque lié aux changements climatiques

Le changement climatique qui se manifeste à l'échelle mondiale par le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques constitue une réalité vécue par les populations à la base. La commune de Douana n'échappe pas à ce phénomène. En effet, du fait de la forte dépendance des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques aux précipitations, une non maîtrise des aléas connexes entrainera sans doute une déstabilisation des activités de production et du même coup, une baisse des rendements et des revenus.

Pour atténuer les impacts des aléas climatiques, il revient aux autorités communales de mettre en œuvre les orientations du programme national d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles au profit des populations. Cela implique de prendre en compte la mobilisation du financement et de renforcer l'adhésion des acteurs à la base aux innovations et aux nouveaux modes de production dans les secteurs les plus vulnérables aux aléas climatiques notamment l'agriculture, l'élevage et le commerce.

CONCLUSION

L'analyse diagnostique des secteurs socioéconomiques de la commune de Douna a mis en lumière une commune à grandes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le développement est alors possible avec la prise en compte de ces atouts mais aussi, des obstacles majeurs qui minent son développement.

Fort de ces constats, le Conseil municipal bénéficiant de l'appui des partenaires au développement, s'est doté de cet outil de planification à moyen terme. Ainsi, le PCD 2021-2025 de Douna ambitionne améliorer les conditions de vie de ses populations à travers trois (3) axes stratégiques et quatorze (14) objectifs stratégiques. Le coût global de sa mise en œuvre s'élève à **d'un milliard huit-cent-quatre-vingt-sept millions quatre cent mille (1 887 400 000) F CFA.**

Le premier axe stratégique, qui porte sur l'amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne est évalué à cent cinquante-deux millions quatre cent cinquante mille (152 450 000) F CFA, soit 8,08% du coût total du plan. Le deuxième axe stratégique portant sur le développement du capital humain a un coût de mise en œuvre d'un milliard cinquante-un millions trois-cent-mille (1 051 300 000) F CFA, soit 55,70% du coût global du PCD. Enfin, le troisième axe qui porte sur l'amélioration des performances des secteurs productifs est évalué à six-cent-quatre-vingt-trois millions six cent cinquante mille (683 650 000) F CFA, soit 36,22% du coût global du plan.

La contribution de la commune et des bénéficiaires est estimée à trois cent vingt-cinq millions quatre-cent-cinquante mille (325 450 000) F CFA, soit 17,24% contre un milliard cinq-cent-soixante-un millions neuf cent cinquante mille (1 561 950 000) F CFA, soit 82,76% à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers. C'est pourquoi le Conseil municipal et l'ensemble de la population de Douna doivent s'investir afin de gagner le pari de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures nécessaires à la mise en œuvre de leur PCD. La réussite de sa mise en œuvre dépendra du dynamisme du Conseil municipal, des CVD et l'implication réelle des populations locales et des partenaires techniques et financiers.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Commune de Douna, (2020), “rapport diagnostic pour l’élaboration du plan communal de développement de Douna.
2. Commune de Douna, (2014), “Plan communal de développement de Douna 2014-2018”.
3. DREP-CAS, (2016), “Étude diagnostique de la région des Cascades”.
4. Conseil Régional des Cascades, (2018), “Plan régional de développement des Cascades 2018-2022”.
5. INSD (2009), “projections démographiques sous nationales de 2007 à 2020”.
6. INSD (2017), “projections démographiques des communes de 2007 à 2020”.
7. INSD, (2008). “Résultats définitifs : Recensement Général de la Population et de l’Habitation de 2006”.
9. INSD, (2019), “ Annuaire statistique 2019 de la région des Cascades”.
10. MEF, (2013), “Guide méthodologique de planification locale, comment élaborer et mettre en œuvre un plan communal de développement (PCD)”.
11. DGDT, (2019), “Manuel supplétif aux guides méthodologiques de planification locale”.
12. Burkina Faso (2016), “Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020.
13. MINEFID (2017), Profil ODD du Burkina.
14. Burkina Faso (2017), “Schéma national d’aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT 2040)”.
15. DREP-CAS (2020), “Rapport des consultations régionales pour la formulation du référentiel national de développement 2021-2025”.

Annexe 1 : Cadre logique

Intitulé du référentiel	Plan communal de développement 2021-2025 de Douna					
Impacts escomptés du PCD	Les impacts escomptés du PCD sont (i) le renforcement de la qualité de la prestation de l'administration communale à travers l'amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne, (ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers le développement du capital humain et (iii) l'émergence d'une économie inclusive et durable basée sur l'amélioration des performances des secteurs productifs					
AXE 1 : Amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne						
Objectif stratégique 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie						
Effet attendu 1.1.1: La gestion des ressources humaines, matérielles et financières est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2019)	Cibles 2025	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IE 1.1.1.1	Taux de satisfaction des agents sur la gestion de leur carrière	ND	90%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Instabilité du réseau informatique
IE 1.1.1.2	Taux d'exécution du budget	90%	100%	Rapport d'activités	Mairie	Instabilité du réseau informatique
IE 1.1.1.3	Taux de couverture des besoins en matériel	80%	100%	Rapport d'activités	Mairie	Insuffisances des ressources financières
Effet attendu 1.1.2 : La concertation et la participation citoyenne sont promues						
IE 1.1.2.1	Proportion des femmes élues dans le conseil municipal	3,5%	30%			
IE 1.1.2.2	Taux de fonctionnalité des cadres de concertation	ND	100%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Objectif stratégique 1.2 : Améliorer la capacité financière de la commune et le suivi-évaluation du PCD						
Effet attendu 1.2.1: Les ressources financières sont accrues						
IE 1.2.1.1	Taux d'accroissement des recettes totales	ND	80%	Rapport d'activités	TR/DRI	
Effet attendu 1.2.2: Les plans communaux de développement sont élaborés, suivis et évalués						
IE 1.2.2.1	Taux de fonctionnalité des instances de suivi de suivi-évaluation	ND	80%	Rapport d'activités	TR/DRI	
IE 1.2.2.2	Disponibilité de PCD	0	1	Rapport d'activités	Mairie	
IE 1.2.2.3	Disponible des rapports de suivi et d'évaluation du PCD	0	2	Rapport d'activités	Mairie	
Objectif stratégique 1.3 : Renforcer les infrastructures de l'information et de la communication						

Effet attendu 1.3.1 : L'accès des citoyens à l'information est amélioré						
IE 1.1.3.1	Taux d'équipements en plateformes technologiques	5%	30%			Insuffisance ou absence des ressources
IE 1.1.3.2	Taux de couverture radiophonique	ND	80%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Objectif stratégique 1.4 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale.						
Effet attendu 1.4.1 : le civisme, la sécurité et droits humains sont promus						
IE 1.3.1.1	Nombre de cas de violation des droits humains enregistrés par les services des droits humains	ND	0	Rapport concerné	Mairie	
IE 1.3.1.2	Nombre d'actes de manifestations violents en milieu scolaire	ND	0	Rapport concerné	DREPS	
Effet attendu 1.4.2 : la gestion foncière, la prévention et le règlement des conflits sont améliorées						
IE 1.3.2.1	Taux de réduction de conflits liés à la gestion du foncier	ND		Rapport concerné	Mairie/HC	
AXE 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN						
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer la santé et la nutrition des populations						
Effet attendu 2.1.1 : L'accès aux services de santé s'est amélioré						
IE 2.1.1.1	Taux d'accouchement assistés par du personnel qualifié			Annuaire statistique	DRS	Insuffisance ou absence des ressources
IE 2.1.1.2	Taux de létalité liée au paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans			Annuaire statistique	DRS	Insuffisance ou absence des ressources
IE 2.1.1.3	Rayon moyen d'action théorique			Annuaire statistique	DRS	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 2.1.2 : L'état nutritionnel des populations est amélioré						
IE 2.1.2.1	Evolution du nombre de cas de malnutrition			Annuaire statistique	DRS	
Objectif stratégique 2.2 : Développer l'éducation et la formation technique et professionnelle						
Effet attendu 2.2.1 : l'accès à une éducation de qualité est amélioré						
IE 2.2.1.1	TBS au préscolaire			Annuaire statistique	DREPPNF	Insuffisances des ressources, Non adhésion des acteurs, Instabilité socio-politique
IE 2.2.1.2	TBS au primaire			Annuaire statistique	DREPPNF	
IE 2.2.1.3	TBS au post-primaire			Annuaire statistique	DREPS	
IE 2.2.1.4	TBS au secondaire			Annuaire statistique	DREPS	
Effet attendu 2.2.2 : l'accès à une formation technique et professionnelle est assuré						
IE 2.2.2.1	Nombre d'école de formation technique et professionnelle	0	1	Annuaire statistique	DREPPNF	

Objectif stratégique 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement						
Effet attendu 2.3.1 : L'accès à l'eau s'est amélioré						
IE 2.3.1.1	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	88%	100%	Rapport de performance	DREA	
Effet attendu 2.3.2 : L'accès à l'assainissement s'est amélioré						
IE 2.3.2.2	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	ND		Rapport de performance	DREA	Pesanteurs socio-culturelles, Non adhésion des acteurs
Objectif stratégique 2.4 : Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat et la protection sociale						
Effet attendu 2.4.1 : La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes et les femmes						
IE 2.4.1.1	Taux de chômage	ND		Rapport d'enquête	DREP/DRT	
Effet attendu 2.4.2 : La protection et la promotion des groupes socio-spécifiques et vulnérables sont assurées						
IE 2.4.2.1	Nombre d'enfants en situation de rue	ND		Rapport d'activités	DRFSNFAH	
IE 2.4.2.2	Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés	ND		Rapport d'activités	DRFSNFAH	
Objectif stratégique 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décents						
Effet attendu 2.5.1 : l'accès aux services énergétiques de qualité est garanti						
IE 2.5.1.1	Taux d'électrification	ND		Rapport concerné	SONABEL	
Effet attendu 2.5.2 : L'accès à des logements décents est assuré pour tous						
IE 2.5.2.1	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	ND		Rapport concerné	OSC	
IE 2.5.2.2	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction				Mairie	
AXE 3 : AMELIORATION DES PERFORMANCES DES SECTEURS PRODUCTIFS						
Objectif stratégique 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques						
Effet attendu 3.1.1 : La sécurité alimentaire est assurée						
IE 3.1.1.1	Taux d'accroissement des productions	5%	15%	Rapport concerné	DRAAH/DRRAH	Insuffisance ou absence des ressources
IE 3.1.1.2	Taux de couverture des besoins céréaliers	ND	+100%	Rapport concerné	DRAAH	
Objectif stratégique 3.2 : Dynamiser les secteurs commercial, industriel et artisanal						
Effet attendu 3.2.1 : L'activité commerciale s'est accrue						
IE 3.2.1.1	Proportion de localités ayant un marché fonctionnel	-15%	100%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 3.2.2 : Le secteur industriel et artisanal est dynamique						
IE 3.2.2.1	Taux d'accroissement des unités économiques	ND		Rapport concerné	DREP/DRCIA	

Objectif stratégique 3.3 : Développer les infrastructures routières et de transport						
Effet attendu 3.3.1 : L'accès aux zones rurales est amélioré						
IE 3.2.2.1	Proportion de pistes rurales aménagées	ND		Rapport d'activités	DRI/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 3.3.2 : L'accès aux infrastructures de transport et la mobilité urbaine sont améliorés						
IE 3.3.2.1	Nombre d'infrastructure de transport	0	1	Rapport d'activités	DRT/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
IE 3.3.2.2	Proportion de linéaire de voiries primaires aménagées	ND		Rapport d'activités	DRI/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir le tourisme, la culture, le sport et les loisirs						
Effet attendu 3.4.1 : L'activité touristique et culturelle est améliorée						
IE 3.4.1.1	Nombre de touristes enregistrés dans les sites	ND		Rapport d'activités	DRCAT	
Effet attendu 3.4.2 : La pratique des sports et loisirs est accentuée						
IE 3.4.2.1	Nombre de compétitions organisée	ND		Rapport d'activités	DRSL	
Objectif stratégique 3.5 : Assurer la gestion durable des ressources hydriques, naturelles et environnementales.						
Effet attendu 3.5.1 : La gestion durable des ressources en eau est assurée						
IE 3.5.1.1	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	ND	100%	Rapport de performance	AEC/DREA	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 3.5.2 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement						
IE 3.5.2.1	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	ND		Rapport d'activités	DREPPNF/DREPS	

Source : présent plan